

L'an deux mil seize, le vingt-trois mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVAENE, MM. Hubert COUVREUR, Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Fabienne BURLLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, M. Jérémie STELANDRE, Mme Florence PAQUENTIN, M. Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, MM. Bruno DELEMARLE, Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM. Joseph SANSONE (pouvoir à M. BERCKER), Bernard DEKETELAERE (pouvoir à Mme DEBOSQUE), Mmes Marie-Joëlle WATINE (pouvoir à Mme FRUIT), Maryse DESTOBERE (pouvoir à Mme DEVAENE), Florence GOSSART (pouvoir à Mme DUPREZ), MM. Sébastien GREC (pouvoir à M. DESMETTRE), Oscar DURAND (pouvoir à M. STELANDRE).

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : Merci Romain. La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion attire-t-il des observations de votre part ? Non ?

Le procès-verbal de la séance du 3 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

1^{er} Février 2016 – Décision portant **contrat pour le dégraissage et la désinfection de hottes et extractions des cuisines des écoles Lucie Aubrac, Saint Exupéry et du restaurant scolaire Thérèse Estienne** avec la société AIR'TECH à Tressin pour un montant annuel de 960.00 euros HT (1 152.00 euros TTC) à compter du 1^{er} Avril 2016 pour une durée d'un an.

29 février 2016 – Décision portant **contrat de maintenance annuelle (maintenance dépannage 6 jours / 7) des deux portes automatiques télescopiques à deux vantaux de l'entrée de l'école de musique** avec la société PORTALP FRANCE à Wavrin pour un montant annuel de 1 132.00 euros HT (1 358.40 euros TTC) à compter du 2 Mars 2016 jusqu'au 31 Décembre 2017

1-Compte de gestion 2015 - Budget principal

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. HUS : Le compte de gestion qui est tenu par notre Trésorier est chargé de retracer les dépenses et les recettes de la ville de Mouvaux. Il n'appelle ni observations ni remarques particulières, il est conforme à notre compte administratif 2015.

M le MAIRE : Je vais un peu vite, je souhaiterais au préalable que l'on marque une minute de silence pour nos amis et voisins belges qui ont subi de plein fouet un drame, nous avons été confrontés nous à une année 2015 noire et terrible en Janvier et en Novembre, eux subissent maintenant l'assaut de barbares, après Londres, après Madrid, une bonne partie de l'Europe vit un peu dans la hantise et la peur. Merci pour cette pensée qui va droit aux victimes, à leurs familles et à nos bons amis belges, qui avaient montré tout leur soutien et leur solidarité quand nous avons été confrontés le 13 Novembre aux attentats. Il est logique que le peuple français, dans sa globalité, soit solidaire à son tour mais quoi de plus naturel pour nous vu que ce sont nos voisins, nous faisons un petit saut de puce et nous sommes chez eux et j'ai l'impression que cela me touche parce que Bruxelles, surtout l'aéroport, je le connais très bien, et cela me fait froid dans le dos. Il ne faut pas se laisser aller à la psychose mais il faut être de plus en plus vigilant. Donc j'ai été amené à prendre des dispositions avec le Directeur Général des Services, notamment sur tous les établissements recevant les enfants ou du public, nous avons pris des dispositions de sécurité pour les écoles privées et publiques bien entendu, sur le territoire de la commune, avec des rondes plus particulières mais aussi des interdictions de stationner à des endroits précis. Nous avons également pris des mesures en matière de deuil, nous avons mis les drapeaux en berne et nous avons également prévu cette minute de silence à l'entrée du conseil municipal. Il est évident que vous avez certainement pu apercevoir que le site internet, nous avons présenté également tout notre soutien et nos condoléances aux familles. Donc unité et paix sont de rigueur.

Mme COLLOT : Oui Monsieur le MAIRE. Je n'ai pas fait attention mais est-ce que nous avons sorti, étant donné que nous sommes jumelés avec HALLE qui est une ville belge, est-ce que nous avons sorti les drapeaux belges et les avons mis en berne puisqu'il y a une déclaration de quatre jours de deuil national ?

M. le MAIRE : Nous avons envoyé tout de suite, par l'intermédiaire de Michèle qui est responsable des jumelages, un mot à nos correspondants de la ville de Halle pour leur montrer toute notre peine. Les drapeaux belges n'ont pas été mis mais nous allons les mettre dès demain, n'est-ce pas Monsieur TEMPELAERE, avec un drap noir, voilà pour bien marquer notre soutien à notre belle ville jumelle de Halle qui avait subi elle aussi, mais c'était dans un autre contexte, un incident ferroviaire qui n'était pas lié au terrorisme, et à cette époque aussi nous avons montré tout notre soutien. Sachant que Halle c'est dans la périphérie Bruxelloise et je pense que maintenant Bruxelles est un peu regardée par tout le monde, cela va être comme Paris, les 14, 15, 16 Novembre. J'attire aussi l'attention comme je l'ai toujours dit, il ne faut pas tomber dans l'excès de la psychose parce

que ce serait un peu faire le jeu des terroristes. Certes, nous devons être extrêmement vigilants mais ce n'est pas parce qu'il y a des barbares inconscients qui sèment la terreur que nous devons nous terroriser. Voilà c'est ma vision. Mais donc dès demain matin, on le dit en direct au Directeur Général des Services, nous mettrons le drapeau belge sur la Mairie avec un drapeau noir en berne.

Respect d'une minute de silence.

M. le MAIRE : Je pense que la modestie et l'humilité veulent qu'on essaie de se tourner maintenant vers l'ordre du jour du conseil. Nous reprenons sur le compte administratif que nous allons mettre aux voix s'il n'appelle pas d'observations de votre part, c'est surtout le compte administratif qui peut appeler des observations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

2-Compte administratif 2015 - Budget principal

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur : Cette année nous vous proposons de présenter le compte administratif et le budget primitif dans une même séance du conseil municipal. Afin de ne pas avoir trop de répétitions et de ne pas multiplier les présentations powerpoint, je vais vous présenter, dans un instant, à la fois ce que nous avons dépensé et ce que nous avons perçu en recettes en 2015, c'est le compte administratif, mais également les éléments prévisionnels du budget 2016. Nous aurons d'abord un débat sur le compte administratif puis viendra le temps ensuite du débat sur le budget primitif dans la même séance mais à quelques délibérations d'intervalle. De toute façon la présentation reste la même, nous commençons toujours par des éléments introductifs, histoire de vous rappeler un peu le contexte dans lequel s'intègrent ces deux documents budgétaires. L'analyse de l'équilibre général pour le compte administratif comme pour le budget et enfin nous vous rappellerons les cinq missions que nous avons souhaitées sanctuariser au sein de la collectivité et qui ont vu des budgets inchangés. D'abord le rappel du calendrier budgétaire, vous le savez il y a quelques mois, quelques semaines de cela, nous nous sommes retrouvés pour évoquer nos orientations budgétaires, nous vous avons présenté un ROB, un rapport d'orientation budgétaire, c'est la première étape de la procédure du processus budgétaire. Ce soir donc une deuxième étape arrive avec à la fois la présentation du budget primitif 2016, c'est-à-dire ce que nous allons dépenser et ce que nous allons percevoir en recettes de façon prévisionnelle et surtout, le compte administratif 2015, même séance, où nous vous retraçons ce qui s'est passé en terme budgétaire en 2015. Le compte administratif 2015, je vous le rappelle, a pour principal ordonnateur Monsieur le MAIRE, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, comme il est ordonnateur, il devra, à l'issue de la présentation du CA, sortir de la séance tout en nous laissant délibérer pour adopter officiellement le document budgétaire. Cela c'est donc la partie de gauche si vous voulez avec l'écharpe de Monsieur le MAIRE, c'est ce qui produit le compte administratif. Et puis, pour rappel, c'est ce que nous venons de voter à l'instant, le compte de gestion c'est ce document qui est tenu par le Trésorier, fonctionnaire de l'Etat, mais qui s'assure que entre notre document tenu en interne et le document de l'Etat, il y a bien une concordance, que les chiffres correspondent tout à fait, c'est ce qui permet d'assurer la sécurité financière. Le contexte national qu'il s'agisse de 2015 ou de 2016, ce contexte est avant tout marqué par le désengagement de l'Etat, nous l'avions rappelé lors de nos orientations budgétaires cette principale incertitude pour nous, beaucoup d'inquiétude surtout. Le désengagement de l'Etat, il y a deux visages, c'est d'abord la baisse des dotations, c'est onze milliards d'euros en moins sur la période 2015 2017 et 3,67 milliards rien que pour les collectivités en 2015 et en 2016. Et donc cela veut dire que même au-delà du désengagement de l'Etat qui frappe la ville de Mouvaux, il y a également tous les autres partenaires financiers traditionnels de la ville, je pense à la MEL, je pense au Département, je pense à la Région, qui eux-mêmes sont confrontés à ce désengagement de l'Etat. Et puis le deuxième visage du désengagement, c'est la hausse des charges imposées sans compensation. Vous l'avez sans doute entendu à la radio il y a quelques jours maintenant, la hausse de la valeur du point d'indice va forcément avoir un impact sur les charges de personnel des collectivités et vous imaginez nous avons appris il y a quelques jours seulement ce que souhaitait faire le Gouvernement mais comment font les collectivités qui doivent prévoir un budget quelques temps à l'avance ? Et puis surtout comment trouve-t-on la compensation encore une fois, au détriment de quel service ? C'est une grosse incertitude pour nous et nous la prenons de plein fouet. Il y a également tout ce qui est lié aux charges sociales notamment les cotisations retraites CNRACL qui continuent d'augmenter également, la charge patronale continue d'augmenter, par conséquent cela impacte également nos budgets 2015 comme 2016. Si je devais donc rappeler les grandes masses à la fois en recettes et en dépenses, pour la section de fonctionnement, vous constaterez que le compte administratif 2015 présente des recettes totales d'un montant de 13 734 583.00 euros, les dépenses de l'exercice en section de fonctionnement en 2015 toujours étaient de 11 941 862.00 euros. Vous le voyez, nous avons en recettes une certaine stabilité par rapport au BP 2015 et nous vous présentons la même stabilité pour le BP 2016, mais en même temps vous le voyez nous avons grâce à la DM que vous avez bien voulu adopter à la fin de l'année 2015, permis de réduire les dépenses totales de l'exercice conduisant à dégager un excédent de fonctionnement d'un peu plus d'1,7 million au CA 2015. C'est grâce aux efforts que vous avez validés en séance du conseil municipal en Décembre de l'année dernière, que nous avons pu réduire les dépenses, réduire la voilure permettant finalement d'avoir un excédent qui sera forcément bienvenu pour le budget 2016. Le budget 2016 présente des recettes totales qui sont en diminution d'un peu moins de 100 000.00 euros, quant aux dépenses, elles intègrent évidemment les dépenses notamment liées aux charges de personnel, nous aurons 15 697 046.00 euros à dépenser vraisemblablement en 2016. Vous voyez, un excédent qui se rétracte, l'autofinancement généralement des collectivités a tendance à se rétracter par un effet ciseaux mécanique : moins de recettes, plus de dépenses, des dépenses imposées, tout cela conduit à réduire nos marges de manœuvre dans les années qui viennent. En section d'investissement toujours, si nous prenons les grandes masses, vous voyez que le CA 2015 était à un tournant finalement l'exercice en lui-même, que ce soit en recettes ou en dépenses, conduit à une année un peu transitoire. En effet, nous étions à 5 033 875.00 euros de recettes en 2015 pour des dépenses de 6 275 737.00 euros. En revanche au BP 2016, nous poursuivons la politique d'investissement et notamment portée par la livraison prochaine de l'espace culturel théâtre jeunesse, c'est le principal investissement de 2016 qui conduit à des dépenses qui sont dynamisées en 2016. Il y a donc un résultat de l'exercice 2015 qui s'élèvera à 2 022 686.00 euros, c'est-à-dire que l'on prend d'une part les excédents dégagés en section de fonctionnement, on comble ça compte-tenu des déficits de la section de fonctionnement et tout cela amène à un résultat positif en 2015. Vous voyez que le résultat est bien plus positif qu'en 2014 où nous étions à 1 070 080.00 euros. Si je reviens après les grandes masses à la section de fonctionnement et que l'on rentre un petit plus dans le détail, s'agissant des recettes, d'abord vous le savez les recettes de fonctionnement c'est la fiscalité, les dotations, notamment les dotations de l'Etat, les produits des services c'est-à-dire quand les familles viennent inscrire leurs enfants en accueil de loisirs, mercredis récréatifs, à la restauration scolaire, et puis il y a quelques autres recettes plus exceptionnelles. Vous voyez qu'au compte administratif 2015 nous présentons des recettes de fonctionnement de 13 734 583.00 euros que nous retrouvons en diminution au budget 2016. S'agissant des dépenses, les dépenses de fonctionnement, ce sont les charges à caractère général, les charges de personnel, on y reviendra dans un instant mais c'est le premier poste de dépenses de fonctionnement de la ville. Les subventions et participations c'est notamment les subventions aux associations, au tissu associatif, aux clubs sportifs, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts que nous payons sur les emprunts. Vous le voyez au CA 2015 nous sommes à 11 941 862.00 euros et le BP 2016 enregistre des dépenses prévisionnelles en augmentation à 15 697 046.00 euros. Et comme je vous le disais à l'instant, un excédent de fonctionnement en 2015 qui est positif, qui est très positif à un peu plus de deux millions d'euros, c'est ces deux millions d'euros qui nous allons réinjecter au budget 2016, c'est autant que nous n'aurons pas à emprunter pour financer notamment la dépense sur l'espace culturel théâtre jeunesse. Si je viens aux recettes réelles, c'est-à-dire une fois retraitées les dépenses d'ordre, vous voyez que les recettes ont progressé d'un peu moins de 0.5 % par rapport au CA 2014. C'est un taux de réalisation malgré tout qui est plutôt au-dessus de 100 % et tant mieux. Il faut toujours prévoir des recettes légèrement inférieures et avoir un taux de réalisation de plus de 100 %, l'inverse serait beaucoup plus inquiétant. Cela montre donc qu'en termes de prévisions, nous sommes toujours au plus près de la réalité, c'est un travail de tous les jours, c'est un travail de veille également sur les recettes que nous pouvons avoir compte-tenu de l'environnement socio-économique mais cela se tient. Et vous voyez également, de la même manière qu'elles étaient pratiquement en stagnation en 2015, elles le seront à peu près également encore en 2016, elles progressent à peine, 0.64 % c'est peu par rapport au BP 2015. Les recettes fiscales c'est donc le principal poste de recettes avec les dotations de notre budget de fonctionnement. Les recettes fiscales ont progressé de 3.8 % par rapport au CA 2014, c'est donc un taux de réalisation qui se tient

à plus de 100 %. Et pour 2016 une augmentation est prévue à hauteur de 4.48 % par rapport au BP 2015. Notamment ce qui conduit à cette évolution vous voyez, qui est d'un peu moins de 300 000.00 euros entre le CA 2015 et le BP 2016, c'est d'abord et avant tout les contributions directes, notamment liées aussi aux revalorisations, décidées en loi de finances initiale par le Parlement. La livraison des logements au Cœur de Ville a aussi permis de dynamiser les recettes fiscales. Nous avons le FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la ville de Mouvaux étant considérée comme une ville pauvre, il faut bien le dire, le FPIC permet de redistribuer et donc les villes riches contribuent au profit des villes pauvres comme Mouvaux + 65 000.00 euros. La dotation de solidarité communautaire en revanche est en diminution moins 7 473.00 euros. Après les recettes fiscales, qui est le principal poste de recettes en terme de fonctionnement, nous avons les dotations. Vous le voyez, je vous parlais à l'instant du désengagement de l'Etat, cela se traduit mécaniquement par une baisse entre le CA 2015 et le BP 2016 puisque au compte administratif 2015 nous étions à 3 091 719.00 euros, au BP 2016 nous serons à moins de trois millions 2 888 410.00 euros. En 2015 puisque nous sommes sur le compte administratif, les dotations ont reculé de plus de 11 % c'est énorme et il a fallu le compenser quelque part, il a fallu notamment redéployer des crédits. En 2016 c'est un effondrement encore je dirais semblable, c'est encore une reculade de 5,72 % par rapport au BP 2015. La baisse de la dotation de l'Etat, la principale dotation de l'Etat étant la DGF, explique à elle seule cette diminution importante que nous enregistrons sur les dotations. Effectivement nous avons un rattrapage au niveau de la salle Valet, c'est assez mécanique ce n'était pas un effet structurel pour le BP 2016, c'est le Département 33 990.00 euros. La dotation globale de fonctionnement a diminué d'un peu moins de 200 000.00 euros. La DNP la dotation nationale de péréquation est également en diminution moins 4 150.00 euros. Enfin les produits des services, je vous le disais c'est quand vous allez à la crèche pour inscrire le petit Mouvallois, c'est lorsque vous prévoyez des accueils de loisirs, lorsqu'on emmène nos enfants en mini camps. Ces produits sont relativement stables, vous le voyez en 2015 nous avons connu une progression d'1,4 % par rapport au réalisé 2014 et puis en 2016 une progression très stable 0.3 % par rapport au BP 2015. Les plus notamment c'est la petite enfance qui dynamise les produits et services pourquoi parce que nous avons une extension des horaires et de la capacité d'accueil, je rappelle que Monsieur le Maire a signé il y a quelques semaines le contrat enfance jeunesse, un partenariat essentiel avec la CAF, et qui apporte également des recettes à ce titre là et puis le cimetièrre, là-dessus, vous le devinez bien, nous n'avons pas forcément beaucoup de marge de manœuvre et donc je passerai assez vite sur ce détail. S'agissant maintenant des dépenses, une fois que nous avons vu les recettes, les recettes sur lesquelles nous avons pu compter en 2015, celles sur lesquelles nous pourrions compter en 2016, voyons ce que nous pourrions dépenser. Au budget primitif 2015, vous voyez on était à un peu plus de 11 600 000.00 euros, au compte administratif 2015, vous le voyez, nous avons tenu par rapport aux prévisions et nous sommes à peu de choses près à ce qui avait été prévu. En revanche au budget primitif 2016, vous voyez une augmentation légère contenue mais qui est liée aux augmentations notamment sur la charge de personnel, à un peu plus de 12 040 000.00 euros. Cette progression est évidemment à contenir coûte que coûte, vous le voyez les recettes sont stables au mieux, si nous avons à intégrer cela il faut forcément éviter que les dépenses n'explorent au risque de dégrader la solvabilité de la ville de Mouvaux. Alors rassurez-vous tout de suite, les dépenses seront contenues et notamment les charges à caractère général seront contenues. Pourquoi ? Parce que la ligne de conduite est la même que l'année dernière, Monsieur le Maire avait indiqué que les charges compressibles, notamment sur les charges à caractère général, seraient à nouveau en analyse pour pouvoir les réduire. Et donc en 2015, nous avons des charges à caractère général qui ont diminué. C'était une volonté forte, marquée politiquement, de pouvoir faire une adaptation du train de vie de la collectivité, c'est 3.2 % de diminution. Pour 2016, nous avons une légère progression de 1.04 % mais cette progression s'explique avant tout, vous le verrez au BP 2016, par une inscription de 90 000.00 euros pour l'assurance dommage ouvrage pour l'espace culturel théâtre jeunesse. Ce ne sont pas sur les charges compressibles que nous pouvions faire cet effort-là. Nous avons besoin de sécuriser naturellement nos travaux c'est ce qui explique principalement la légère augmentation que nous avons sur les charges à caractère général. Vous voyez que les dépenses en armement et en formation de la police municipale sont en augmentation en 2016. Inutile de vous rappeler le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui, la période de forte inquiétude, d'insécurité qui imposent naturellement que nous puissions armer convenablement et équiper convenablement nos policiers municipaux pour assurer la sécurité des Mouvallois. Les affaires juridiques sont en augmentation également liées encore une fois à l'assurance dommage ouvrage. Et la petite enfance, alors là pour le coup c'est une dépense un peu imposée : la fourniture de couches, on a trainé, on a essayé de regarder un peu avec la CAF ce qu'il était possible de faire et puis naturellement à un moment donné la CAF a conduit à des orientations qui nous imposent d'intégrer cela au budget 2016. S'agissant maintenant des diminutions, vous le voyez au budget 2016 sur les charges compressibles, sur les dépenses de petit équipement, nous avons réussi à adapter les dépenses à caractère général. Cela concerne notamment les entretiens des bâtiments et maintenance, cela concerne également les fournitures pour travaux en régie, pour communication et pour jeunesse. Il ne s'agit pas d'une diminution des services publics, nous sommes dans une logique aujourd'hui de maintien des services publics, il n'y a pas de suppression des services publics. Les charges de personnel, je vous le disais, c'est le premier poste de dépenses de fonctionnement de la ville, 7 408 797.00 euros ont été dépensés au compte administratif 2015. Nous serons à 7 570 000.00 au BP 2016. Une progression, vous le voyez, de 5.5 % par rapport à 2014 au compte administratif 2015, nous aurons encore une progression d'un peu plus de 5 % par rapport au BP 2015. Il faut le savoir mais le GVT, le glissement vieillesse technicité conduirait plutôt à une hausse des charges de personnel de 2,5-3% maximum pour la collectivité. Mais avec encore une fois l'impact de la revalorisation du point d'indice, force est de constater que nous serons amenés d'une façon ou d'une autre à intégrer cela par sécurité. Heureusement, vous le voyez, nous travaillons quand même avec prudence et donc c'est par rapport à ces hypothèses, bien avant l'annonce incertaine du gouvernement, que nous avons travaillé pour avoir, je le dirais, quelques marges de manœuvre. Je rappelle quand même qu'à travers ces chiffres-là, c'est quand même plus de 200 ETP qui sont au service des Mouvallois chaque jour, il ne faut oublier non plus que derrière évidemment des chiffres il y a également de l'humain, il y a des êtres humains qui sont là au quotidien, chaque jour, pour notamment répondre à vos questions et accueillir les petits Mouvallois. Les autres charges de gestion courante c'est le chapitre 65, vous le voyez c'est notamment porté par le soutien aux associations : nous étions à 1 286 412.00 euros en 2015 au compte administratif, nous prévoyons 1 320 000.00 au BP 2016. Il faut savoir que sur le BP 2016, nous faisons le choix de ne pas remettre en cause le tissu associatif, là où beaucoup de collectivités voisines ont diminué de 5 %, de 10 % les aides aux associations, nous faisons le choix de maintenir la cohésion associative, de maintenir les subventions aux associations à Mouvaux. Une fois que nous avons vu la section de fonctionnement, je vous propose d'étudier la section d'investissement toujours selon la même présentation d'abord en recettes puis en dépenses. S'agissant des recettes, nous avons encore quelques subventions d'investissement prévues en 2016 et elles sont intégrées y compris au compte administratif. Les recettes c'est également les dotations, on a quelques dotations d'investissement et puis quelques autres recettes plus marginales. En dépenses c'est beaucoup plus simple, en dépense d'investissement vous avez les dépenses d'équipements, c'est-à-dire ce qui sort de terre ou lorsqu'il s'agit d'intervenir dans les équipements ou éventuellement sur la voirie, les autres dépenses d'investissement c'est avant tout le remboursement du capital de la dette. Vous voyez que globalement, c'est ce que je vous disais dans les grandes masses, nous avons un compte administratif 2015 qui présente une période transitoire avec, à la fois des recettes et des dépenses plus faibles qu'au BP 2015 compte-tenu du glissement des dépenses et on retrouve une dynamique forte en 2016 avec l'inscription notamment en dépenses de l'espace culturel théâtre jeunesse. Si j'entre un peu plus dans le détail, s'agissant notamment des subventions d'investissement, vous voyez nous sommes sur des subventions relativement faibles et qui sont encore en diminution en 2016, on était à 145 000.00 euros à peu près au CA 2015, vous voyez que c'est marginal par rapport aux dotations. Les dotations par contre sont notamment portées par le FCTVA. Le FCTVA c'est quoi ? C'est le fonds de compensation de la TVA. Quand la collectivité fait des dépenses d'investissement, elle a la possibilité de récupérer, pas intégralement mais une partie de cette TVA dépensée, deux ans plus tard, c'est ce qu'on appelle le fonds de compensation. Et donc parce que il y a deux ans nous avions des dépenses d'équipement qui étaient dynamiques, nous avons encore en 2015 et en 2016 cette TVA qui va être importante plusieurs centaines de milliers d'euros qui vont faire du bien pour nos recettes d'investissement. L'excédent de fonctionnement capitalisé, il est tout à fait fondamental, c'est ce que nous dégageons en termes de fonctionnement pour pouvoir le réintégrer en recettes d'investissement. Sans cet excédent de fonctionnement c'est autant que nous devrions emprunter et donc cela viendrait dégrader forcément le compte administratif 2015. Produits des cessions, en 2015 nous n'avons pas vendu de patrimoine communal, en revanche nous avons bien intégré au BP 2016 la vente de la salle Leclercq, nous sommes aujourd'hui sur un engagement ferme et donc par prudence nous n'avons rien engagé en 2015. En revanche, nous sommes certains de vendre la salle Leclercq en 2016. Le recours à l'emprunt, il a été de deux millions comme nous vous l'avions annoncé au CA 2015. Deux millions d'euros qui ont permis de continuer à financer nos investissements. Nous avons prévu de façon à équilibrer le budget 5 500 000.00 euros de recours à l'emprunt en 2016. Rassurez-vous tout de suite avant que vous fassiez un malaise, nous n'emprunterons pas, je le dis ici, la presse en sera témoin, nous

n'emprunterons pas 5 500 000.00 euros en 2016. Je vous donne rendez-vous dans un an lorsque l'on présentera le CA 2016, nous n'aurons pas emprunté 5 500 000.00 euros mais comme nous avons un gros projet de cession, on a encore un peu de foncier à Mouvaux et que cette cession n'est pas encore réalisée aujourd'hui, nous n'avons pas encore l'acte de vente officiel, nous ne pouvons pas l'intégrer dans le budget 2016. Et donc par précaution et pour assurer l'équilibre, nous l'inscrivons en emprunt mais je suis certain que Monsieur le Maire annoncera la bonne nouvelle, d'ici quelques mois nous pourrions évidemment diminuer le recours à l'emprunt en 2016. Simplement le Préfet n'accepterait pas que l'on se dise «Et bien oui on va vendre en 2016 tel bien », sans aucune certitude demain de vendre le bien en question. Je vous donne rendez-vous dans un an, voire moins. Voilà s'agissant des principales recettes d'investissement. Si j'en viens aux dépenses d'équipement, je vous le disais en introduction, ce qui va peser de façon dynamique en 2016 c'est l'espace culturel théâtre jeunesse. Evidemment on a commencé à faire des dépenses sur l'espace culturel théâtre jeunesse en 2015 et c'est la raison pour laquelle vous voyez sortir de terre un magnifique équipement. Nous avons dépensé un peu plus de 1.9 million en 2015. Nous dépenserons 4 482 390.00 euros en 2016. Le parc du Hautmont, tout le monde a oublié que le parc du Hautmont il n'y a pas si longtemps c'était encore en chantier. Aujourd'hui tout le monde peut se féliciter de la qualité de ce parc, nous avons dépensé pour cela en 2015 1 494 555.00 euros. La vidéoprotection n'est pas oubliée, c'est un fondamental, c'est un poste également qui assure la sécurité des Mouvallois, nous avons continué à déployer le réseau de vidéoprotection en 2015 à 112 110.00 euros. Nous continuerons à 63 000.00 euros à dépenser dans la vidéoprotection en 2016. L'éclairage public de l'Escalette a été refait pour 291 862.00 euros en 2015, je vous rappelle également que la participation à la ZAC c'est ce qui permet d'assurer le chantier, la requalification du cœur de ville, on en est plus très loin de la fin heureusement, mais chaque année nous dépensons également pour assurer la rénovation du cœur de ville 232 384.00 euros. Ne pas oublier également les autres investissements est tout à fait fondamental. D'abord il y a le plan toitures, c'est ce qui assure la sécurité de nos associations, de nos Mouvallois lorsqu'ils sont dans des équipements municipaux. Nous avons donc décidé chaque année de dépenser un peu plus de 73 000.00 euros de plan toitures en investissement, cela se tient entre 2015 et 2016. Et puis il y a les autres investissements que nous continuerons à assurer dans les écoles, dans les bâtiments sportifs, pour l'informatisation des services, en somme il est beau, il est bien de faire un magnifique équipement en cœur de ville mais n'oublions pas également les autres petites dépenses, les dépenses du quotidien au service des Mouvallois c'est tout à fait fondamental et nous avons fixé la barre avec Monsieur le Maire de ne jamais aller en deçà s'agissant des autres dépenses d'investissement. La gestion de la dette cela fait partie des présentations obligatoires de la loi Notre, donc faisons un focus maintenant régulier sur la dette Mouvalloise. Comme je vous le disais en 2015 nous avons enregistré un emprunt de deux millions d'euros mais vous le voyez la ville a continué à se désendetter, la ville a d'anciens emprunts qu'elle continue de rembourser chaque année. Tout cela amène une situation qui est tout à fait enviable de la part de beaucoup de collectivités puisque nous avons une capacité de désendettement de moins de 5 ans à 4.8 ans. C'est donc très en deçà de ce que nous pouvons trouver dans d'autres collectivités où les zones d'alerte qui sont de 10 à 12 ans sont largement dépassées. A Mouvaux la capacité de désendettement est en dessous de 5 ans. Cela veut dire que nos ratios sont bons, la solvabilité de la ville de Mouvaux n'est pas remise en cause. En 2016 nous continuerons à nous désendetter et donc le recours à l'emprunt sera, je vous le dis, plutôt autour de 3 millions mais pas de 5.5 millions. Si l'on devait sur 100 euros en 2015 savoir ce que nous avons dépensé, alors sur 100 euros : 9 euros iraient à la solidarité, budget sanctuarisé, nous aurions également pour 4 euros la culture, l'animation, le rayonnement de la ville, 2 euros iraient à la sécurité, sur 100 euros nous aurions 2 euros de subvention aux associations, 1 euro pour sports et loisirs et 1 euro de relations publiques et de communication au compte administratif 2015. Au BP 2016, nous aurions 8 euros pour la petite enfance, les couches notamment mais pas que heureusement, les ressources et vie civique pour 7 euros, la solidarité pour 3 euros, la sécurité toujours pour 2 euros vous voyez que ce sont des budgets sanctuarisés, sports et loisirs, subventions et relations publiques seraient toujours autour de 1 euro chacune et chacun. Parmi les budgets sanctuarisés, je vous le disais à l'instant, il y a notamment la propreté. Vous le voyez en 2015 nous avons acquis à la fois une balayeuse et une laveuse, c'était un engagement fort de la majorité municipale. Nous n'allons pas dépenser chaque année, acquérir chaque année de nouvelles balayeuses. J'isole ici l'acquisition de ces deux engins pour bien vous montrer qu'entre le CA 2015 et le BP 2016 nous continuerons à acquérir de nouvelles poubelles, nous allons continuer à assurer le nettoyage et la préservation des espaces publiques, le nettoyage des rues, les sacs pour les déjections canines seront également respectés et donc tout cela conduit à un budget tout à fait sanctuarisé que ce soit en 2015 ou en 2016. Le cadre de vie est tout à fait fondamental, je vous ai mis ici une photo de notre beau parc du Hautmont qui fait partie du cadre de vie Mouvallois. Nous avons dépensé 1 955 019.00 euros en 2015, notamment avec le parc du Hautmont mais n'oublions pas également que nous avons dépensé aussi pour l'accessibilité, pour assurer l'accès dans de bonnes conditions, dans le respect des normes, des personnes à mobilité réduite dans des équipements recevant du public. 4 573 025.00 euros seront à nouveau dépensés en 2016. Toujours pareil cette hausse dans le cadre de vie s'inscrit notamment par la dépense de l'espace culturel théâtre jeunesse. La solidarité est un budget sanctuarisé à Mouvaux, nous avons dépensé 1 088 707.00 euros en 2015, nous dépenserons 1 099 290.00 euros en 2016. C'est notamment à travers la solidarité, un effort tout à fait colossal, je vous le disais, au tissu associatif mais c'est également la subvention que nous versons chaque année au CCAS et également aux missions locales et au PLIE. Le bien vivre ensemble, c'est la petite enfance, c'est la jeunesse, c'est tout ce que nous pratiquons en terme de service pour le sport, la culture, les relations à l'usager. Vous voyez que nous avons à nouveau un budget qui est sanctuarisé, nous avons décidé de ne pas faire de diminution sur le bien vivre ensemble, nous avons dépensé 1 926 303.00 euros en 2015, nous dépenserons 6 305 356.00 euros, c'est notamment porté par l'action culturelle et l'animation, l'espace culturel théâtre jeunesse. La sécurité est un axe fort, l'actualité encore une fois nous le rappelle, il ne faut pas lésiner sur les moyens, à nouveau la vidéoprotection sera principalement dépensée en 2015 et en 2016. Nous avons également prévu en 2016 130 045.00 euros pour les vêtements, pour l'habilitation des agents aux différentes formations permettant la prévention routière, le port de l'arme également puisque nous avons, avec l'accord de Monsieur le Maire, autorisé le recours à l'armement, cela a un coût que nous intégrons naturellement en 2016. S'il fallait retenir quelques petites idées fortes en sortant de ce conseil municipal ce soir, ce serait lesquelles ? D'abord nous avons toujours fait le choix de la sincérité, lorsque les conditions étaient difficiles, nous vous l'avons dit, nous avons aussi dit que nous tiendrions parole, d'abord en maintenant, je dirais, un certain nombre de budgets sanctuarisés mais tout en assurant un sérieux budgétaire via le redéploiement des crédits. Nous contenons à nouveau la section de fonctionnement que ce soit en 2015 comme en 2016. L'idée c'est de préserver l'autofinancement pour assurer le financement de nos investissements. Le recours à l'emprunt, que ce soit en 2015 ou en 2016 ne dégrade pas la situation financière de la ville. Sérieux budgétaire, responsabilité, sincérité c'est donc pour moi les idées fortes qu'il fallait retenir ce soir puisqu'en 2015 comme en 2016 nous avons des ratios qui se tiennent et qui donc sont enviables pour d'autres collectivités. Je tenais à vous remercier de votre attention et à faire un salut amical à Pauline ISBLED qui n'a pas pu être des nôtres ce soir puisque la grossesse se poursuivant avec quelques incertitudes, il fallait qu'elle se repose, elle a beaucoup travaillé et donc elle est excusée ce soir. Merci de votre attention.

M. le MAIRE : Ce que je vous propose c'est peut-être d'ouvrir un débat relativement court sur le compte administratif, de le voter et après de reprendre les discussions sur le budget où là vous dites ce que vous souhaitez sur le budget. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, le compte administratif est simplement le constat comptable des écritures passées en 2015, nous le voterons donc. Cependant, nous avons deux remarques. Nous notons que le résultat cumulé en fin d'exercice est donc de 2 022 686.09 euros ce qui correspond quasiment au montant de l'emprunt de deux millions dont vous nous aviez parlé. Donc si on enlève cet emprunt de deux millions, il ne reste que 22 686.00 euros. Vu le taux de réalisation des dépenses d'investissement qui est de 63 %, est-ce qu'on aurait pas pu plutôt utiliser une ligne de trésorerie plutôt que de recourir à l'emprunt, qui était inutile visiblement ? Et donc quand on emprunte, on s'endette forcément. Et deuxième remarque en ce qui concerne les restes à réaliser en investissement, les dépenses sont de, on va dire, près de 765 000.00 euros pour des recettes de 665 000.00 euros, qui sont composées uniquement de subventions à recevoir encore. On connaît pertinemment la difficulté de percevoir les subventions actuellement, vu l'état financier de nos partenaires, notamment l'Etat et le Département. Est-ce que nous allons voir un jour la couleur de ces subventions ?

M. le MAIRE : M. COMPERE peut être ?

M. COMPERE : Au niveau du compte administratif en lui-même, on le vote en l'état.

M. le MAIRE : Très bien, Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, envisagées dans le budget primitif 2015, validées par notre conseil sur proposition de notre adjoint en charge des finances, ont-elles été parfaitement réalisées ? En d'autres termes, les prévisions budgétaires 2015 étaient-elles sincères et réalistes ? A la lecture du compte administratif 2015, chacun d'entre nous doit être en mesure de se prononcer. Concernant les recettes de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2015 fait état de 20 476 538.00 euros. Concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2015 fait état de 18 453 851.00 euros. Notons au passage l'émergence, à nouveau, d'un excédent brut de fonctionnement pour l'année 2015, conséquence directe d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une gestion rigoureuse de nos finances. Rappelons que cet excédent de fonctionnement nous offre la capacité d'autofinancer une partie non négligeable de nos projets d'équipements, tout en limitant nos emprunts dans leur montant et dans leur durée. Néanmoins soyons lucides, le compte administratif 2015 met aussi en lumière nos faibles marges de manœuvres en terme de recettes. En effet, celles-ci sont impactées par la diminution des dotations de l'Etat, par des subventions en perte de vitesse (Région, Département, MEL), par un marché de l'immobilier grippé et tendu, aboutissant à la baisse du montant de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et, bien sûr, par notre volonté de ne pas alourdir la fiscalité des Mouvallois au-delà de nos engagements formulés en mars 2014. En définitive, le compte administratif 2015, véritable « tableau de bord » et « indicateur » de l'état de nos finances, fait apparaître un budget primitif 2015 correctement élaboré, puis mis en œuvre efficacement, témoignant ainsi de sa parfaite réalisation, et cela conformément à nos engagements et aux décisions prises par notre conseil lors du vote du budget primitif 2015. Le compte administratif 2015, confirme qu'au cours de cette seconde année du nouveau mandat confié par les Mouvallois à notre Maire et à son équipe, le programme a été respecté, les objectifs ont été réalisés. Enfin, ce compte administratif 2015, nous impose de faire preuve de lucidité et d'anticipation, pour maintenir notre cadre de vie et notre attractivité, pour faire face au désengagement et à l'imprévoyance de l'Etat, ainsi qu'à l'absence de perspectives nationales. Non seulement, le « brouillard » d'un pays en crise, alimenté par un Etat « brouillon », nous impose la plus grande vigilance. Mais aussi, force est de constater que désormais, nous assistons à une ambiance de fin de règne d'un exécutif national incapable de gouverner et de réformer.

M. le MAIRE : Benjamin.

M. HUS : Oui, merci Monsieur le Maire. Peut-être un mot sur la première question concernant l'emprunt contre la ligne de trésorerie. A la fois l'emprunt il a été inscrit lors d'un budget pour assurer un équilibre de section, en revanche une ligne de trésorerie on n'aurait pas pu l'inscrire lors d'un budget et donc cela n'aurait pas pu permettre d'équilibrer notre budget, ça c'est la première réponse. D'autre part, vous pointez du doigt également l'incertitude parfois du taux de réalisation des dépenses d'investissement. Il est vrai que parfois compte-tenu des retards de chantier il est difficile de prévoir à l'avance ce que nous pouvons dépenser en investissement. Donc c'est vrai la remarque n'est pas fautive, pourquoi s'endetter y compris d'ailleurs en 2016 si nous n'avons pas besoin. En 2016, compte-tenu effectivement de ce qui s'est passé en 2015 nous n'avons pas souhaité d'ores et déjà engager des emprunts. Nous le ferons plutôt en deuxième partie d'année, ce qui nous permet effectivement d'avoir une vision plus réelle sur le taux de réalisation en investissement et donc d'adapter à ce moment-là le recours à l'emprunt. J'ajoute quand même qu'une ligne de trésorerie c'est un emprunt déguisé entre guillemets, c'est-à-dire que ce que vous avez un moment donné en trésorerie, d'abord vous payez des frais dessus, et puis d'autre part vous devez rembourser à la fin de l'année quand même. Malgré tout ce n'est pas une solution pérenne et qui peut mettre aussi en difficulté les finances de la ville. S'agissant des subventions à percevoir maintenant, évidemment nous n'avons inscrit que les subventions certaines, il est clair que notamment s'agissant des autres collectivités, il peut arriver que, selon les conventions, nous soyons obligés d'attendre la fin du chantier pour ensuite fournir le justificatif auprès des partenaires financiers pour ensuite débloquer la subvention. C'est effectivement assez classique, on reporte d'une année la recette, la subvention d'investissement, ce qui ne met pas en cause, en tout cas on l'espère, la capacité à recourir, en tout cas on ne l'aurait pas inscrit si cela n'était pas le cas. Voilà ce que je pouvais apporter comme éléments.

M. le MAIRE : Je vais compléter un peu. Moi je félicite les services parce qu'on gère la trésorerie au plus près. C'est-à-dire il nous arrive parfois, alors cela peut paraître une somme énorme pour certains, mais pour nous ce sont des sommes qui sont très justes et le Trésorier lui veut toujours un peu d'aisance donc il nous pousse à avoir de l'aisance c'est-à-dire un crédit assez juteux, on gère à 50 000.00 euros près pour éviter justement des emprunts qui ne servent à rien. Mais 50 000.00 euros si le Trésorier il nous dit « non la ligne est trop courte » il refuse de payer et quand c'est les salaires à payer, ça grince un peu des dents. Au niveau des subventions, moi je voudrais insister, vous savez on inscrit les subventions quand il y a une délibération, une délibération c'est un acte lourd, c'est un acte juridique. L'assemblée délibérante qu'elle soit régionale, qu'elle soit départementale, que ce soit l'Etat ou l'Europe, alors là c'est différent ce sont des arrêtés, quand on a cette pièce-là cela veut dire que il s'est engagé à subventionner. Nous avons l'exemple du département du Nord qui s'était engagé à un arrêté et à une délibération de 210 000.00 euros pour le parc du Hautmont. J'ai eu un peu froid dans le dos vu que le Département du Nord a dit que dans le cadre du FDAN il ne pouvait pas honorer les 50 millions de promesses par délibération. On s'est dit tiens quand allons-nous être payés ? Et je m'attendais à être payé plutôt vers 2017 qu'en 2016 et c'était une subvention qui était promise en 2015. Elle a été versée il y a quelques semaines en intégralité « ouf » j'ai dit « ouf » parce qu'il y a certaines collectivités qui vont devoir attendre. Je ne sais pas s'ils sont pris par ordre alphabétique mais il y en a certaines qui ont et qui doivent prendre des lignes de trésorerie supplémentaires, notamment des emprunts pour pouvoir pallier la carence de certaines collectivités. Tu l'as dit à juste titre, nous avons eu des subventions conséquentes de collectivités ou d'institutions qui sont lourdes : l'Europe. L'Europe pour verser ses subventions il faut y aller ce n'est pas un cachet sur une facture, il en faut trois cachets sur une facture et puis il faut un descriptif complet de la facture et quand on les renvoie il leur manque toujours quelque chose donc cela prend toujours énormément de temps. Qui plus est, ils n'engagent pas la réflexion tant que le chantier n'est pas totalement terminé. C'est-à-dire à la limite on pourrait dire, comme le Département, comme la Région ou d'autres, on a fixé par convention inversement 20 % à une partie de chantier, 30 % à une autre partie de chantier et le solde à la fin du chantier. Non, l'Europe c'est on regarde une fois que tout est fini. Donc on a terminé le parc du Hautmont, je tiens quand même à préciser que l'ensemble des factures terminées pour le 31 Décembre 2015, donc on est en pleines négociations là avec l'Europe pour avoir les crédits et ce n'est pas n'importe quoi c'est 400 000.00 euros de crédits qu'on attend de l'Europe. Donc je voulais bien préciser sur les subventions, même si maintenant on vit dans un système un peu fou d'ailleurs, même si maintenant on a une délibération d'une collectivité territoriale, on peut se permettre de l'inscrire et à la limite on pourrait être mis à défaut sur l'équilibre budgétaire sur une année d'exercice j'entends. On va peut-être passer au vote du CA, mon cher Eddie je te laisse faire, tu peux faire un putsch.

(Sortie de M. le Maire)

M. BERCKER : Après tous ces échanges il convient de voter ce compte administratif alors je vais demander ceux qui sont pour voter ce compte administratif 2015 ? Avis contraire ? Il n'y en a pas. Abstention non plus, c'est donc adopté à l'unanimité, bravo Benjamin et bravo à toute ton équipe des finances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

M. BERCKER : Le putsch a été de courte durée Monsieur le Maire, félicitations, le compte administratif 2015 a été adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE : Merci Eddie mais ces félicitations sont à partager bien entendu avec les services de Benjamin en premier, Pauline attend un événement très heureux et encore tout à l'heure je lui adressais un mail parce que j'avais besoin d'éléments et de son domicile, elle m'a répondu alléluia on va dire.

3-Compte de gestion 2015 - Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. HUS : Le compte de gestion des pompes funèbres est équilibré et conforme au compte administratif des pompes funèbres de la ville de Mouvaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Compte administratif 2015 - Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

M. HUS, Rapporteur : Le compte administratif du Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres s'équilibre en recettes et en dépenses à 420.00 euros pour l'année 2015 c'est ce que nous vous proposons ce soir, conformément au compte de gestion.

M. le MAIRE : Mme COLLOT, sur les pompes funèbres ? Vous avez la parole.

Mme COLLOT : Oui Monsieur le Maire c'est sur le compte administratif des pompes funèbres. Même remarque que précédemment c'est juste approuvé ce qui a été fait, enfin les écritures qui ont été passées. Cependant quand on voit le document, que de temps passé par le service finances et que de papier utilisé pour sortir ce document, 16 pages pour 420.00 euros. Nous souhaitons que vous étudiez la possibilité de supprimer et de passer ce budget et les écritures correspondantes dans le budget de la ville comme de nombreuses autres villes ont déjà fait, cela éviterait d'avoir autant de papier gaspillé on va dire, vive le développement durable.

M. le MAIRE : Je partage, mais bientôt cela va être réglé pour la simple et bonne raison qu'on va dématérialiser complètement. La dématérialisation ne vient pas forcément du côté de la ville, elle vient du côté de la Trésorerie. Donc la Trésorerie a fait un pas essentiel sur la dématérialisation qui passe par CD mais à mon avis à un moment donné le CD est dépassé, je pense que par réseau cela pourrait très bien fonctionner. Je vous propose d'adopter ce compte administratif des pompes funèbres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

5-Affectation définitive du résultat de l'exercice 2015 - Budget principal

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2015 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +1 708 079,75 €

Résultat de l'exercice 2015 : + 1 792 720,98 €

Résultat à affecter : + 3 500 800,73 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : - 236 252,92 €

Résultat de l'exercice 2015 : - 1 141 519,96 €

Résultat cumulé d'investissement : - 1 377 772,88 € (à reporter en 001)

Résultat des restes à réaliser : - 100 341,76 €

Résultat à couvrir : - 1 478 114,64 €

Il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 1 478 114,64 €, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (2 022 686,09 €).

M. HUS : L'affectation définitive, je vous l'annonçais lors de la présentation, l'exercice 2015 est à la fois caractérisé par une section de fonctionnement et une section d'investissement. Une section de fonctionnement présentant un résultat qui est très positif 3 500 800.73 € soyons précis. C'est donc à la fois le résultat d'un résultat d'exercice précédent et du résultat d'exercice 2015 additionnés. S'agissant de la section d'investissement, nous avons un résultat cumulé d'investissement qui est déficitaire à hauteur de 1 377 772.00 euros, ce que nous reportons en 001. Au total, le résultat à couvrir pour la section d'investissement est un déficit de 1 478 114.64 euros. Quand je fais la différence entre mon résultat affecté de la section de fonctionnement et mon résultat à couvrir de la section d'investissement, j'ai donc un excédent de fonctionnement, ce que l'on retrouve au compte 002 de 2 022 686.09.

M. COMPERE : Vous savez bien que nous sommes contre cette affectation étant donné nous sommes contre le fait d'affecter du fonctionnement à l'investissement. Le fonctionnement doit rester au service des Mouvallois, au fonctionnement de la commune et non pas à l'investissement et au complément d'investissement. Alors puisqu'on parle du budget parce que là j'ai l'impression qu'on parle du budget je vais quand même dire deux ou trois choses.

M. le MAIRE : Non on ne parle pas du budget on est toujours au point 5. On parlera du budget après. J'ai compris Monsieur COMPERE, j'ai compris votre logique mais je ne comprends pas sa mise en place, pour la simple et bonne raison c'est que c'est la capacité d'autofinancement et comment on trouve une capacité d'autofinancement sur le fonctionnement, on ne peut pas le trouver ailleurs. Parce qu'aujourd'hui si on n'a aucune participation, si on ne dégager pas de capacité d'autofinancement, on a zéro investissement. A vous suivre c'est-à-dire qu'on ne fait pas d'investissement, on met tout sur le fonctionnement. Mais on emprunte et à un moment donné l'emprunt doit être remboursé.

M. COMPERE : La somme est beaucoup trop importante, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas mettre sur l'investissement mais pour nous la somme est beaucoup trop importante et depuis de nombreuses années.

M. le MAIRE : En fin de compte si j'avais le double cela me ferait encore plus grand plaisir si vous voulez, par rapport aux investissements auxquels nous devons faire face, parce que sinon si on avait cette possibilité on ne serait pas obligé de recourir à l'emprunt, voilà c'est tout bête. On va venir après sur le budget à proprement parler mais vous allez voir, il y a des travaux d'entretien des bâtiments qui sont indispensables, donc je ne sais pas comment on peut dégager une somme d'investissement conséquent pour faire face à ces impondérables. Mais c'est votre logique, difficile. Toutes les collectivités de France et de Navarre qui sont dirigées par la gauche, par le parti communiste, par le parti socialiste, il n'y en a plus par les écologistes, la droite, l'UDI ou les Républicains, fonctionnent de la même manière, c'est la comptabilité publique. Si une collectivité ne dégager pas de l'autofinancement, elle va droit dans le mur c'est-à-dire qu'elle va vers la faillite et la mise sous tutelle, c'est mon analyse. Sur ce domaine-là Benjamin je ne sais pas, je suppose que tu partages en tant que spécialiste des finances ? Quand on regarde une collectivité, la première chose que l'on regarde c'est ses excédents et sa capacité d'autofinancement, toutes les banques qui prêtent de l'argent à toutes les collectivités, c'est la chose qu'elles regardent en premier. Savoir si vous avez une capacité d'autofinancement parce que si vous n'avez pas de capacité d'autofinancement vous ne pouvez rembourser leurs emprunts donc ils ne vous prêtent pas d'argent. Voilà la plus belle des choses. Regardez tous les graphiques des collectivités, à chaque fois c'est la capacité d'autofinancement et après la durée au niveau du remboursement des emprunts. C'est une logique, c'est une logique que je ne partage pas. Je reprends donc le vote sur la délibération 5. Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

6-Affectation définitive du résultat de l'exercice 2015 - Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2015 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2015 : 0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2015 : 0 €

Il vous est proposé d'entériner ce résultat en ne procédant à aucune affectation.

M. HUS : Oui il y a un débat là-dessus et comme en section de fonctionnement on n'a aucun excédent et qu'on n'en a pas non plus en investissement, il n'y a rien à reporter Monsieur COMPERE.

M. le MAIRE : Là peut être que vous allez voter pour ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7-Budget Principal – Budget Primitif de l'exercice 2016

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27.771.796,53€.

La section « Fonctionnement » pour un montant de 15.697.046,09€.

La section « Investissement » pour un montant de 12.074.750,44€.

M. le MAIRE : Là on revient si vous voulez au point n°7 donc le budget principal, qui a été présenté. Ceux qui veulent prendre la parole, levez la main. Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Je vais revenir un peu sur la présentation nouvelle puisque nous votons pour la première fois le compte administratif en Mars au lieu de la voter en Juin. Ce qui me pose d'ailleurs un petit problème c'est quand je vois par exemple au niveau des charges de personnel de l'équilibre budgétaire, vous mettez 7.4 millions au CA 2015, 7.5 millions au BP 2016 c'est bien. En 2015, elle progresse de 5.5 par rapport au CA 2014 et après pour 2016 elle progresse de 5.1 par rapport au BP 2015. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas pris le CA 2015 ? Peut-être parce qu'il y avait une différence, le BP 2015 était supérieur. Il faudrait que tous les documents soient identiques de ce point de vue-là, que si l'on prend le CA 2015, on le prend pour tous les documents et pas de temps en temps prendre le BP, de temps en temps prendre la CA. Ce serait probablement un peu plus simple pour la compréhension. Egalement quand on dit que les dotations ont diminué de un million à l'horizon 2017, on est à l'horizon mais on n'a pas le point de départ. Le point de départ étant bien évidemment 2012, je pense bien, 2014, c'est 2014. Donc ce n'est pas 2016, 2017.

M. le MAIRE : Il a encore raison sur le fond, le point de départ c'est 2012. L'élection de Mai 2012.

M. COMPERE : Parce qu'il fallait bien récupérer l'état dans lequel était la France en 2012. On est quand même passé à plus de 90 % d'endettement. Les recettes et prévisions sont à peu près les mêmes qu'en 2015, 13.6 millions par rapport à 13.5 millions donc il y a un équilibre des recettes pour le budget 2016 et je ne vois pas l'intérêt par exemple d'une délibération qui va entraîner une augmentation des taxes locales étant donné que le budget est équilibré. Ensuite on pourrait bien évidemment plus l'équilibrer, quand je vois et on fera une délibération, que ce soit sur la vidéoprotection, que ce soit, là j'ai vu sur l'armement, parce que je ne m'étais pas encore assuré qu'il allait être fait, l'armement de la police municipale, il y a peut-être des économies à faire plus importantes que celles qu'on va nous proposer également ultérieurement. Ce budget, pour nous, n'est pas un budget qui nous satisfait, qui est trop porté sur l'investissement, pas assez sur le fonctionnement et sur le service journalier rendu aux Mouvallois. Je vois par exemple que quand 90 personnes attendent toujours une place en multi activités et doivent choisir d'autres systèmes pour pouvoir garder leur enfant c'est du fonctionnement. C'est votre façon de concevoir le budget, le rapport entre le fonctionnement et l'investissement, ce n'est pas le nôtre, c'est une des raisons pour lesquelles nous n'allons pas le voter.

M. le MAIRE : OK, Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, je vais citer l'un de vos collègues maire, ami politique et collègue du Conseil Régional, Gérald DARMANIN, qui écrit dans le journal municipal de Tourcoing du 11 Février 2016 « pour gérer notre ville en responsable, nous nous creusons la tête au lieu de creuser la dette » et, tout en poursuivant les grands projets Tourcoing continue de baisser les impôts moins 2% sur la taxe d'habitation. A Mouvaux, au regard des documents budgétaires fournis, on fait tout le contraire : la taxe d'habitation va augmenter elle de 2 %. En 2015, les Mouvallois ont payé 6 814 970.00 euros d'impôts, en 2016 ils en payeront 3.37 % de plus, sans compter l'augmentation des bases. Pour la section de fonctionnement, outre le recours à la pression fiscale, il vous est nécessaire de reprendre le résultat cumulé de 2015, c'est dire que la situation est contrainte. Si l'on en juge par les inscriptions, le réalisé 2015 en charge à caractère général est de 2 616 873.00 euros pour 2 798 724 prévus en 2016 soit plus 181 850.00 euros, près de 7 % d'augmentation. Là-dedans on constate en plus une baisse pour ce qui est de l'électricité, du chauffage et des carburants, on s'étonne un peu parce qu'à priori ce ne sont pas des coûts qui vont baisser. Par ailleurs nous sommes également contre l'armement de la police municipale, nous estimons que ce n'est pas le rôle de la police municipale mais celui de la police nationale d'être armée. Par ailleurs, nous vous suggérons une recette, que nous n'avons pas trouvée dans les documents, c'est le montant des 60 % d'augmentation de vos indemnités que vous vous étiez octroyé en 2014 pour, je vous cite « m'occuper de Mouvaux à 100 % ». Or, en plus d'être Maire, vous êtes conseiller communautaire, Président du SIVOM, membre du Centre de Gestion, élu régional et vous avez peut-être d'autres fonctions que nous ignorons. Vous ne pouvez matériellement pas vous occuper de Mouvaux à 100 %. Concernant le tableau des effectifs, il y a deux embauches prévues en 2016 puisqu'il y avait 125 personnes au 31.12.2015 et 127 qui sont prévues au budget primitif 2016, pouvez-vous indiquer au public quelles embauches vont être faites dans la filière administrative et la filière sociale ? Venons-en aux subventions aux associations, est-ce que vous pouvez prendre l'habitude d'ajouter aux documents budgétaires l'état des avantages en nature fournis, donc notamment le prêt de salles ce qui est en principe obligatoire, cela permettrait de travailler aussi sur des critères objectifs, parce qu'on en parle depuis des années de faire des critères objectifs d'attribution de subvention et ce prêt de salles est un des critères importants à prendre en compte. Et je terminerais par la section d'investissement, l'inscription des dépenses d'équipement est prévue à hauteur de 8.7 millions d'euros, en Mai 2015 elle était de 5.4 millions d'euros, soit une augmentation de 61 %. Même s'il est évident que la réalisation des travaux prévus ne sera pas effective en 2016, vous êtes cependant obligé de tout inscrire. Si vous utilisiez la procédure d'APCP comme nous l'avons déjà évoqué l'année dernière, vous ne pourriez inscrire que ce qui sera effectivement réalisé dans l'année, ce qui correspondrait plus au concret et ce qui serait plus sincère. Et en conclusion pour cette section, vous êtes bien obligé de poursuivre vos engagements de grand bâtisseur, minéralisant ainsi tout notre cœur de ville et avec tous les problèmes de stationnement que cela pose déjà et que cela posera encore plus dans le futur quand la dernière tranche sera terminée, mais les moyens de la commune sont de plus en plus restreints et finalement ce sont bien les Mouvallois qui vont payer.

M. le MAIRE : C'est fini ?

Mme COLLOT : Oui.

M. le MAIRE : Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. La difficile équation budgétaire 2016 à peine résolue, que déjà le gouvernement nous impose une hausse du point d'indice des fonctionnaires de 1 à 1.2 % selon les sources, peut-être même davantage puisque la boîte de Pandore a été ouverte. La baisse continue des dotations de l'Etat, le transfert de charges supplémentaires non compensées (réforme des rythmes scolaires, augmentation des charges sociales et patronales, augmentation de la TVA) n'étaient finalement qu'annonceurs de la mise à mal des finances locales par un gouvernement en quête de mesures électoralistes. Après le matraquage fiscal des entreprises et des ménages, voilà le hold-up organisé des finances locales (baisse continue de la dotation globale de fonctionnement, péréquation verticale défilante). Pour notre commune c'est une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 406 000.00 € en 2016. Concernant les dépenses de personnel c'est 300 000.00 € de plus qu'en 2015 malgré des effectifs constants. Le même sort est réservé au Département du Nord, au bord du gouffre, plombé par les dépenses de solidarité, contraint de délaissier un pan entier de ses attributions par son incapacité à soutenir les investissements des collectivités locales. Notre Département est étranglé financièrement, pris en tenaille entre des dotations de l'Etat historiquement en baisse et des dépenses sociales qui explosent ; le RSA (revenu de solidarité active) l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) la PCH (prestation de compensation du handicap). Le RSA, la plus emblématique des dépenses de solidarité, symbole de la politique de décentralisation d'une partie des missions sociales de l'Etat, est en grande partie responsable de cette situation. Un grand quotidien national titrait récemment je cite : « RSA : le Nord ne peut plus payer ». Le RSA, qui assure aux personnes sans ressources un minimum pour vivre, c'est 665 millions d'euros par an pour notre département, c'est 153 000 bénéficiaires, c'est 14 % des ménages qui ne vivent que de cette prestation, c'est 524 euros par mois pour une personne seule et 1100 euros par mois pour un couple avec 2 enfants. Avec la crise et la spirale du chômage, le nombre d'allocataires éligibles s'envole, pénalisant financièrement notre département devenu exsangue. L'Etat, en décentralisant une partie de ses missions sociales, a, par la même occasion, décentralisé les déficits sociaux qu'il a lui-même créés et qui provoquent la ruine de notre département. Il devient urgent et vital d'engager la « renationalisation » du RSA et de redonner à notre département ses pleines capacités d'aider les communes qui le composent. Malgré cet environnement archi-contraint (baisse de la dotation globale de fonctionnement, alourdissement de la masse salariale, tarissement des aides départementales) notre commune avec courage fait le choix d'achever la métamorphose du cœur de ville en préservant ses dépenses d'investissements, c'est-à-dire ses dépenses d'avenir. L'Espace Culture Théâtre Jeunesse en cours de construction témoigne de cet état d'esprit. Nos dépenses d'investissements s'appuieront, dans le budget 2016, d'une part sur l'emprunt et d'autre part sur une fiscalité mesurée respectueuse de nos engagements électoraux formulés en mars 2014 ; la part communale des impôts locaux n'excédera pas l'augmentation du coût de la vie. Il apparaît essentiel que nous maintenions notre capacité d'autofinancement en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, et que nous limitions le recours à l'emprunt afin de ne pas dégrader la situation financière de notre commune. Enfin, notre budget 2016 a pour ambition de préserver les dépenses dans les domaines de la sécurité (poursuite du déploiement de la vidéosurveillance), de la propreté et du cadre de vie. Dans le budget 2016 le soutien aux associations est poursuivi car il est essentiel de préserver notre tissu associatif local. L'entretien du patrimoine communal est également assuré. Face à un Etat prompt à collecter l'impôt mais incapable d'en effectuer la redistribution, organisant ainsi le pillage de la fiscalité locale. Face à un Etat qui impose à notre commune et à notre département des devoirs sans en assurer le financement. Face à un Etat qui n'assume pas ses responsabilités. Face à cette difficile situation, toute l'équipe municipale est mobilisée pour que notre commune demeure attractive et rayonnante. Notre budget 2016, soumis ce soir au vote, est le reflet d'une démarche lucide, sincère et responsable.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Je voudrais rajouter deux ou trois choses. Première chose Monsieur GHEYSENS a oublié de parler de la région, parce que la région maintenant est massacrée également depuis le mois de Décembre, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs c'est uniquement depuis le mois de Décembre mais avant elle n'était pas probablement aussi massacrée, je ne sais pas, c'est depuis que tout ce qui vient à droite est massacré par la gauche, je le sais. Par contre un premier élément, parce que Monsieur GHEYSENS a parlé quand même pendant cinq minutes du Département, je crois que le règlement intérieur que vous avez fait voter en 2008 et refait voter ensuite demandait strictement, parce qu'on avait eu une petite discussion là-dessus, que ça ne porte que sur les affaires Mouvalloises. A un moment je voulais faire voter une motion contre les OGM ou pour le Tibet, si vous vous souvenez, donc je crois que parler du RSA et du Département, je ne vois pas trop l'utilité par rapport au budget de la commune de Mouvaux. Ensuite, par contre, il est vrai que malheureusement et bien oui depuis 2010, le point d'indice par exemple des fonctionnaires, n'avait pas augmenté. On vient de l'augmenter et maintenant ces fonctionnaires, ces pauvres petits fonctionnaires smicards pour beaucoup de catégorie C qui vont gagner 30 euros de plus par mois eux verront peut-être la différence, ce que vous Monsieur GHEYSENS à mon avis n'avez jamais vu

comme différence dans votre budget. Pour eux c'est peut être énorme et c'est peut-être une survie d'avoir 30 euros par mois. Et je crois que c'est une insulte de dire qu'augmenter le point d'indice c'est une charge pour une ville, c'est une chance pour les personnes qui le touchent.

M. le MAIRE : On a vraiment des valeurs différentes et vous me réconfortez Monsieur COMPERE avec tout le respect que je vous dois, on a vraiment des visions bien différentes. Mais cela n'enlève pas l'estime que l'on se porte l'un à l'autre mais ça me réconforte. Je vais me permettre de répondre, Benjamin tu répondras après plus en détail. Je vais commencer, l'intervention de Monsieur GHEYSENS sur le Département, mais elle est plus que justifiée, parce qu'il y a une répercussion directe. Si le Département est bouffé par le RSA il n'y a plus d'investissement, bye bye la maison de retraite La Belle Epoque, bye bye la restructuration du collège Maxence Van Der Meersch, ça c'est bien du local Monsieur COMPERE, c'est bien à notre porte, c'est nos aînés et nos jeunes. Le Département aujourd'hui est dans l'incapacité de participer à ces deux projets qui sont bien Mouvallois, du fait du reste à charge du RSA. Donc ça moi je vais dire c'est bien un impact plus que local. Je me souviens bien de votre question sur le Tibet, si on avait eu une montagne, peut-être qu'on aurait pu faire des échanges, le point le plus haut je pense ici c'est à 28 m donc je pense que c'est pas trop haut par rapport au Tibet. Monsieur COMPERE c'est la première fois que l'on fait le CA avec le BP parce qu'on a la réalité des chiffres. Appelez-vous, on votait un budget au mois de Mars et on essayait d'harmoniser parce qu'on votait un CA fin Juin. Et pourquoi on ne votait pas le CA avant ? Parce que la Trésorerie n'était pas dans la capacité de nous donner son compte de gestion et voilà, et aujourd'hui parce que Pauline est un peu en attente d'un événement heureux, le Trésorier a fait un effort et nous avons eu le compte de gestion et on a pu déterminer le compte administratif. Comme cela c'est bien clair, on part sur des chiffres, des chiffres réels, rationnels, ils sont bien là, pas des supputations, donc c'est quand même mieux de savoir exactement les bons chiffres, quand c'est possible. Peut-être que l'année prochaine ce sera autrement en dehors de notre volonté mais je réclame qu'on puisse avoir le CA en même temps que le BP. Beaucoup de villes le réalisent de cette manière et je pense que c'est une juste mesure dans ce domaine-là. Vous savez, vous n'avez peut-être pas compris quelques chose Monsieur COMPERE, le budget qui vous est présenté c'est avec la prise en compte de l'augmentation du point de taux, c'est comme cela que l'on arrive à équilibrer le budget. Le point de taux dans le présentation est déjà pris en compte. Après c'est une mesure qui est administrative où on vous demande bien sûr de voter l'augmentation du point de taux, donc là l'équilibre il est déjà avec le point de taux. Sur la petite enfance, je ne peux pas vous laisser dire ça, on est aujourd'hui avec Thomas, on est l'une des villes les plus attractives en matière de petite enfance sur la Métropole Européenne de Lille. Quand j'entends 90 personnes en attente de multi accueil c'est faux. Oui il y a des personnes qui sont en attente pour l'accueil collectif mais elles ont toutes une solution parce que vous avez le RAMI qui est là, vous avez un réseau d'assistantes maternelles indépendantes, les Mouvallois ne connaissent pas c'est pour cela que l'on a mis en place le relais d'assistantes maternelles indépendantes, qui est là avec tout ce qu'il y a des professionnels dans la petite enfance entre éducatrices, formatrice et autres pour on va dire aider, accompagner, les assistantes maternelles indépendantes. Il y a aussi l'accueil familial qui est présent mais tout le monde veut aller en accueil collectif. Le problème de l'accueil collectif c'est que cela a un coût non négligeable l'accueil collectif, c'est trois fois ce que paye une famille. Si une famille paye 300, c'est 900 euros l'accueil pour un enfant. Après on dit Monsieur le Maire il faut faire un effort, mais qui va payer ? On a parlé des recettes sur le budget. Les recettes sont en diminution, elles sont là équilibrées pour la simple et bonne raison qu'il y a une augmentation d'un point de taux. Il y a quelque chose qui ne va pas, pourquoi ? Parce que vous avez la dotation globale de fonctionnement de la part de l'Etat qui baisse. J'ai entendu dire, comme par enchantement, pour refiler la patate chaude au suivant, on va revoir un petit peu l'équilibre de la baisse de la DGF, comme par enchantement la veille de 2017. Je ne sais pas ce qui se passe au mois de Mai 2017, il y a quelque chose au mois de Mai 2017 ? Et après en probabilité qu'est-ce que donnent les sondages pour celui qui va ou celle qui va gagner après 2017 ? Tiens c'est bizarre, tiens on balance et on augmente de 1.2 % le point d'indice pour les fonctionnaires. Oui ils le méritent les fonctionnaires, oui et est-ce que l'on peut les payer ? Moi excusez-moi si je n'ai pas les moyens de les payer comment je fais pour les payer ? Parce que vous savez combien cela va coûter les 1.2 % d'augmentation, je ne voudrais pas stigmatiser mais cela va coûter 80 000.00 euros. 80 000.00 euros en charges supplémentaires de notre budget chaque année. Depuis 2012 le gouvernement a ouvert un petit peu pour les fonctionnaires, ce n'est pas que 1.2, tout le monde a oublié la revalorisation de la CNRACL, leur caisse de retraite, tout le monde a oublié l'IRCANTEC, tout le monde a oublié la revalorisation de la grille d'échelle indiciaire des catégories C et B. Le total près de 300 000.00 euros en plus pour la ville de Mouvaux. D'un côté vous avez, à l'aube de 2017, une baisse d'un million d'euros et de l'autre côté on nous charge 300 000.00 euros rien que pour les dépenses de personnel. Différentiel, moi je veux bien, moi je veux bien payer les fonctionnaires plus, qu'on me donne aussi une compensation financière, ce n'est pas moi qui ait décidé, c'est un Etat qui décide et qui ne s'assume pas. Je rappelle les activités pédagogiques que l'on a dû mettre en place, plus de 220 000.00 euros dans les écoles. On nous a dit on va vous donner 50.00 euros, tout le monde sait qu'aujourd'hui cela coûte plus de 200.00 euros, les 150.00 euros de différence qui c'est qui trouve, c'est les Mouvallois qui payent encore une fois. Je m'arrêterai là un peu sur les dépenses toujours assumées et on y va parce que il y a aussi les nouvelles normes d'accessibilité, on n'a même pas le temps de mettre une norme qu'elle a déjà changé. On met la rampe on dit c'est 4 % puis on change on va mettre 3 % et bien il faut refaire votre rampe. Et puis on a construit les écoles et on nous dit maintenant et bien oui il faut mettre un ascenseur à l'école. Mais je dis attendez il n'y a personne qui va pouvoir aller au premier étage en ascenseur parce qu'il faut un accompagnement du milieu scolaire, c'est la loi. Coût de l'ascenseur 100 000.00 euros, on jette l'argent par les fenêtres, c'est de l'argent public, nous sommes responsables de l'argent public. Alors tout cela s'accumule et à un moment donné j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les élus locaux en ont un peu ras la casquette. Qu'on nous laisse faire et qu'on arrête de nous charger la barque à chaque fois de choses qui viennent en plus et qu'on nous donne pas les moyens pour assumer nos responsabilités. Parce qu'il n'y a pas que la baisse de la dotation globale de fonctionnement, la situation économique veut que les droits de mutation baissent, les droits de mutation de 2008 et les droits de mutation en prévision, alors sur l'exercice 2015 les prévisions 2016, moins 20 %, il y a la crise, l'immobilier s'est pété la gueule voilà, moins 20 %. Je trouve la différence ? Et après je continue, même si c'est faible, l'attribution de compensation et la DSC communautaire elle est en baisse. Alors je ne vais pas dire il n'y a pas eu d'augmentation depuis 10 ans mais elle est en baisse, ils n'ont plus les moyens. Et puis après vous avez les baisses de participation de l'Etat, qui n'a plus de moyens donc qui ne subventionne plus les projets, le Département il est exsangue et puis la Région est aussi aux abonnés absents, donc on a des baisses en matière de recettes globales sur tous les domaines, sauf une qui est un peu dynamique c'est les impôts locaux. Après je vais passer à Madame COLLOT, oui Tourcoing c'est Tourcoing, DARMANIN c'est mon copain, Tourcoing c'est Tourcoing, Mouvaux c'est Mouvaux. Nous avons des différences, un d'une part à Tourcoing il y a un endettement qui n'est pas le même, il y a une situation financière qui n'est pas la même qu'à Mouvaux. Je ne vais mettre en porte-à-faux Benjamin HUS mais l'héritage est un peu lourd à Tourcoing, la dette elle est bien là, les prédécesseurs ils ont été avec les carnets de chèques. C'est pas mal de faire des économies à Tourcoing, ils avaient tellement ouvert les robinets. Ici, moi je salue mon prédécesseur Patrick BALAY qui avait déjà engagé avec Marc-Emmanuel WIBAUT, aller on va dire un budget de rigueur avec une maîtrise budgétaire, vous en avez fait partie aussi de cette équipe et vous pouvez en témoigner qu'il y avait une rigueur et une maîtrise et une gestion. On ne peut pas dire cela de la ville de Tourcoing avant 2014. Avec tout le respect que je dois aussi à Michel François DELANNOY que j'estime par ailleurs, mais il n'y avait pas de rigueur. Donc lui c'est simple, moi j'aimerais bien aussi avoir certaines recettes de Tourcoing, vous savez l'attribution de compensation de la Communauté Urbaine que j'ai, la compensation de la taxe professionnelle, nous sommes les plus faibles de la Métropole Lilloise, je n'arrête pas de le dire 530 000.00 euros qu'on touche en attribution. Quand la ville de Bondues, magnifique ville, moins de 10 000 habitants, elle touche deux millions et demi, deux millions de plus parce qu'il y a la zone des Raves. Et nous on s'est fait avoir avec la ZAC des Peupliers et en plus on a dû payer un million et demi. Quand je suis arrivé la première des choses qu'on m'a dit, Monsieur le Maire sortez votre carnet de chèques un million et demi que vous devez à la ville de Tourcoing. Et la parole qui avait été donnée à mon prédécesseur Patrick BALAY par Pierre MAUROY en personne, comme par enchantement Pierre MAUROY il avait Alzheimer qui commençait à arriver à sa tête, il avait complètement oublié ce qu'il lui avait dit, tiens bizarre. Et donc la prise en charge par la Communauté Urbaine on a dû l'assumer nous-mêmes un million et demi et en plus derrière sur les compensations de la taxe professionnelle entre la ville de Tourcoing et la ville de Mouvaux, il y avait beaucoup de choses aussi à dire, Tourcoing s'est bien démerdé, nous on s'est fait un peu avoir. Tourcoing c'est pas la même situation, c'est pas le même endettement, la seule chose que je partage et oui je vous en ai fait l'allusion, oui je partage les valeurs d'un Gérard DARMANIN par rapport à son engagement, par rapport au territoire et il veut donner une même attirance à ce territoire de Tourcoing, de cette belle ville qui en a bien besoin. Parce que ici à Mouvaux, je veux dire aussi mais, quand je suis arrivé aux affaires en 2008, vous me dites que je suis un bâtisseur, excusez-moi et je vous remercie, on m'a laissé cette chance, je dis bien une chance parce que quand j'ai hérité de Mouvaux on ne peut pas dire que le cœur de ville était dans un bel état, la salle Durieux excusez-moi elle tombait en ruine toute seule, la salle Leclercq elle, elle était fermée

pour raison de sécurité elle tombait en ruine et la salle Florin lorsque vous entriez là-dedans, vous aviez l'impression, vous pouviez sans problème tourner un Maudit des années 50, d'ailleurs on aurait pu louer cela pour faire des téléfilms, on était complètement dans l'ambiance avec des toilettes à l'extérieur, vous imaginez en 2008 on allait aux toilettes à l'extérieur. Voilà la réalité et on avait quoi une friche en plein milieu d'un cœur de ville, on avait quatre hectares à l'abandon. Qu'est-ce que l'on fait ? On s'assoit, on regarde et puis vous le savez toutes les villes sont un peu en compétition, si Mouvaux veut rester dans un peloton de tête, Mouvaux si elle veut avoir son attrait, son dynamisme, si Mouvaux veut être une ville agréable à vivre c'est pas le fruit du hasard, c'est le fruit certes d'un bien-être et aussi de services de proximité. Monsieur COMPERE est toujours là : il faut faire du fonctionnement et bien j'en fais, je fais du service de proximité. L'espace Jean Richmond aujourd'hui il est bien utilisé, il est utilisé sept jours sur sept dix à douze heures par jour et l'espace culture théâtre jeunesse, tel que c'est parti, avec Sandrine je dis stop Sandrine arrête, il est déjà complet, on n'a même pas encore fini on est déjà complet, nous aussi en tant que ville, Municipalité, on a des choses à produire. Oui une ville ça doit savoir se régénérer, une ville ça doit savoir s'adapter à l'évolution. Vous savez je ne voudrais pas stigmatiser mais il y a plein de villes qui étaient au top au 19^{ème} siècle, qui étaient enviées et aujourd'hui plus personne ne veut y aller parce qu'ils n'ont pas réussi à se régénérer, parce qu'ils n'ont pas réussi à se reconstruire, ils n'ont pas réussi à avoir ce dynamisme et bien moi je me fais fort de l'avoir, c'est pour cela oui, je fais des budgets d'investissement, oui, je vais arrêter à un moment donné parce que je pense que je ne suis pas un fou non plus, je ne vais pas construire deux espaces culture théâtre jeunesse, je ne vais pas construire deux espaces Jean Richmond mais comme on dit on a toujours des bases après derrière sur la sécurité, sur le cadre de vie, sur la propreté, cela fait partie de tout un ensemble. Alors sur la police municipale, justement si on en vient à parler de la sécurité, je vais vous avouer mais vous le savez parce que je l'ai déjà dit donc ce n'est pas un aveu, j'étais contre l'armement de la police municipale, j'étais contre avant le 13 Novembre, le 13 Novembre m'a fait réfléchir, donc je n'ai pas envie d'avoir sur ma conscience je ne sais pas un policier municipal qui se fait tirer comme un lapin. Je souhaite que mes policiers municipaux, bien entendu j'ai posé mes conditions, j'ai dit que si les armes étaient fournies gratuitement par l'Etat ce qui est le cas mais le problème c'est que l'Etat ne fournit pas gratuitement les formations qui vont avec les armes et il y en a pour plus de 10 000.00 euros de formation pour les six policiers municipaux. Mais mes policiers municipaux aujourd'hui, vous savez, dès qu'il y a un uniforme c'est, avec les temps qui courent, pas très bon à porter un uniforme. Regardez ce qui s'est passé à Bruxelles, avant les événements tristes de Zaventem, mais les policiers qui sont descendus dans une rue se sont fait tirer comme des lapins. Donc moi je prends toutes les garanties pour, encore une fois, m'adapter à la situation. Voilà c'est un exemple, j'étais contre, je m'adapte par rapport à la situation et au contexte qui est particulier, comme je peux m'adapter je peux dire aujourd'hui voilà je suis contre tel investissement et puis demain dire non il y a une nécessité. Voilà, l'homme politique ne doit pas être buté, il doit s'adapter, il doit savoir évoluer et il doit rendre une ville agréable, du bien-être avec tout ce qui va avec. L'allusion c'est votre truc, c'est bien quand vous parlez de ça, vous ne parlez pas d'autre chose, mais vous pensez que quand je suis à la Région, qu'est-ce que je fais, je défends les dossiers Mouvallois qui passent, je les défends, qui de mieux que le Marie de Mouvaux peut les défendre ? Vous savez, je maintiens, je le redis, je l'ai écrit noir sur blanc et je le redits haut et fort : l'avenir de Mouvaux passe au-delà de ses frontières, ceux qui regardent leur nombril et disent Mouvallois restons enfermés entre nous, on meurt. Aujourd'hui c'est à la Métropole Européenne de Lille que cela se passe, c'est à la Région Nord pas de Calais Picardie que cela se passe, c'est là où il y a encore des politiques volontaristes et un vrai dynamisme à capter, ce n'est pas à Mouvaux qu'est-ce que vous voulez qu'on décide, on ne décide même plus le plan local de l'habitat. J'ai assisté ce matin à une réunion à la communauté pendant trois heures pour discuter de ça, on ne décide même plus pour savoir ce que l'on va mettre comme construction à tel endroit ou tel endroit, on nous impose des choses par des diktats. Le politique, et là-dessus je trouve qu'on fait une toute petite erreur, c'est mon avis personnel parce que je suis très proche du citoyen, le citoyen réclame plus de proximité de son politique et en fin de compte on fait tout l'inverse. On a créé une grande Région Nord Pas de Calais-Picardie, cinq départements, je peux vous dire après trois mois d'expérience, quand on doit aller à Dunkerque et après on doit se trouver à Chantilly, j'en bouffe du bitume et au-delà de ça quelle perte de temps. Parce que quand je dois tenir une réunion à Amiens même si il y a la visioconférence, mais que je dois aller voir les services à Amiens et que je reviens, je peux vous dire que je connais l'autoroute A1 dans tous les sens et en plus je ne suis qu'un pauvre élu, et quand je vois les 8 800 fonctionnaires qui sont là excusez-moi, c'est la technocratie qui risque de primer si on n'est pas omniprésent encore une fois dans ce domaine-là. Ce qui se passe aussi un peu à la MEL, vous savez à la MEL en matière de voirie, c'est pas le vice-président à la voirie qui décide de tout, c'est l'unité territoriale qui le fait à 90 %, Joseph n'est pas là, c'est Joseph qui passe après l'unité territoriale, il ne passe pas par le vice-président qui est en charge, ce qui est très dommageable, cela veut dire que c'est nous politiques qui sommes redevables vis-à-vis de l'électeur, aujourd'hui c'est nous qui ne décidons pas, c'est grave ce que je pose. Donc c'est pour cela, je ne suis pas trop d'accord sur ce qui se passe, chaque fois on créé des gros machins de plus en plus gros, je ne sais pas c'est peut-être aussi l'administration centrale qui veut ça comme cela ils gardent toujours la mainmise sur les choses, on créé et on trouve toujours des prétextes, il faut toujours être compétitif au niveau de l'Europe avec les Länder allemands et puis après avec les comtés... mais on n'est pas un état fédéral nous, il faut comparer ce qui est comparable. Alors n'ayez crainte sur mon occupation, elle est à Mouvaux à 100 % et ma priorité c'est ma belle ville de Mouvaux et je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour que cette belle ville de Mouvaux soit toujours une ville agréable où il fasse bon vivre avec un bien-être certain. Sur le cœur de ville, cela dépend des goûts et des couleurs, je peux partager mais vous savez le cœur de ville il faut attendre la fin et quand ce sera la fin oui je prendrai toutes les critiques dans la gueule, il n'y a pas de problème. Parce que le cœur de ville il va avec un axe, il ne faut pas oublier qu'il y a le parc du Hautmont juste à son entrée et pour l'instant on n'a pas fini la réhabilitation du carrefour. Et quand on va dans le parc du Hautmont, excusez-moi je pense que c'est une belle réussite et les arbres que l'on trouve dans le parc du Hautmont, on peut retrouver les arbres dans le cœur de ville il y en a 100 qui sont plantés, Bernard n'est pas là, mais il y en a 100 qui sont plantés, laissez-les un peu grandir pour l'instant c'est des petits coton-tiges mais laissez-les grandir. Il y a quand même dans le cœur de ville la plantation de hêtres pourpres et de chênes, peut-être qu'on va attendre, peut-être pas, j'espère qu'on va me laisser une vingtaine d'année pour voir quelle ampleur il va prendre mais qu'on laisse du temps et je suis persuadé que dans quelque temps et bien on dira c'est quel vrai tiens il y a des arbres qui ont été plantés et il y a de la verdure dans ce cœur de ville. Je suis un environnementaliste convaincu et chaque fois qu'il y a la possibilité, et je regardais un petit peu en toute objectivité, la réalisation des aires de stationnement qui ont été faites, toutes les aires de stationnement elles ont cette âme paysagère et j'appuie bien, regardez l'espace de stationnement Neukirchen Vluyn, la magnifique, on va dire, zone de stationnement au milieu, regardez comment elle est, il y a de la verdure qui sort de partout, il y a des plantes grimpançantes, on n'a pas l'impression d'être sur un parking bêta. Le square Pasteur c'est la même chose, allez voir le square Pasteur, regardez un petit peu le square Buckingham, allez voir le square Buckingham, ça sort, ça prend forme, il y a les promenades qui sont urbaines. Donc je ne partage pas tout à fait cet avis en disant qu'il est trop minéral, c'est facile vous savez, ce n'est pas à l'instant T que je construis, moi je construis pour l'avenir donc peut être que j'aurais raison dans 20 ans, peut être que j'aurais tort dans 20 ans mais pour l'instant je suis persuadé que je reste dans cette volonté de me projeter sur l'avant. Voilà j'ai trop parlé mon cher Benjamin si tu peux redire les deux trucs que j'ai omis de dire qui sont d'ordre technique.

M. HUS : Oui Monsieur le Maire, effectivement l'essentiel a été dit. Techniquement, comparer CA à CA et BP à BP c'est toujours plus simple, on ne mélange pas les choux et les carottes si vous voulez. Par contre c'est vrai, quand on compare un CA à un BP, on le fait par rapport à un taux de réalisation et c'est là qu'on a des recettes avec un taux de réalisation de plus de 100 %. Au niveau de notre politique budgétaire on n'a pas supprimé de services publics, on n'a pas fermé d'écoles, on est dans une logique de maintien des services publics et ce qui concourt aussi à l'attractivité, je vous présentais il y a quelques mois le podium des municipalités que nous avions reçu, le trophée, c'est bien la preuve que Mouvaux garde cette attractivité que d'autres collectivités nous envient fortement. D'ailleurs Madame COLLOT, vous comparez deux villes qui n'ont rien à voir : en Mars 2014 la ville que vous avez citée tout à l'heure était à une capacité de désendettement de 36 ans, en réseau d'alerte inscrite par le Préfet de Région. Nous sommes cette année avec Monsieur le Maire, au niveau de l'emprunt, sur une capacité de désendettement de 4,8 ans. 36 ans, 4 ans, je pense que ce n'est vraiment pas comparable. J'ajoute également, puisque vous parliez des APCP, que les APCP sont également utilisés dans la commune voisine et pour autant ils ont plus de 100 millions de dettes et pour autant effectivement ils ont une capacité de désendettement qui est de plus de 36 ans en Mars 2014. Les APCP ne changent rien fondamentalement, c'est utile pour les grandes collectivités qui ont effectivement des stratégies de mandat, puisque je vous rappelle quand même que l'APCP il faut idéalement le créer en début de mandat et ensuite effectivement tout au long du mandat sur 6 ans on étale l'investissement. Je pense qu'en l'état ce n'est pas la taille de Mouvaux très honnêtement. Le gaz et l'électricité effectivement sont en diminution, je vous le confirme, alors d'abord parce que le gaz a diminué c'est un fait et puis d'autre part parce que lorsque l'on investit sur des changements de lumière lorsque l'on fait de la détection de mouvement y compris dans les

bâtiments, forcément c'est pour dépenser moins d'énergie. Tout ce que l'on a fait sur l'éclairage public notamment à l'Escalette, dans le cœur de ville, c'est ce qui concourt également à diminuer largement la facture d'électricité.

M. le MAIRE : Et on a changé de contrat.

M. HUS : Et on a changé de contrat également, ce qui permet de faire des économies, tout à fait. Enfin sur le tableau des effectifs, encore une fois on est sur des effectifs stables, par contre ce qui est vrai c'est que, comme vous le voyez, on a une augmentation des charges de personnel qui est prévue entre le BP 2014 et le BP 2015 et on traduit ça par un nombre potentiel d'ETP (Equivalent Temps Plein), cela ne veut pas dire qu'on les recrutera ces ETP mais on est bien obligé de traduire selon la hausse du GVT etc ..., donc il n'y a pas de recrutement supplémentaire au BP 2016. Enfin dernière chose, effectivement vous l'avez intégré, on a beaucoup travaillé au niveau des commissions, la subvention en général aux associations elle doit être valorisée via les prêts de salles, nous y travaillons bien évidemment. Je tenais enfin à saluer la jeunesse qui est présente et qui a bien du courage, deux documents budgétaires assez ardues présentés ce soir et ils sont toujours là, je les salue.

M. le MAIRE : Parce qu'ils doivent les présenter à un moment donné ou un autre c'est pour ça. Ne les embrouille pas trop Benjamin. Voilà donc je vous propose de passer au vote sur ce budget principal.

Par 29 voix pour et 4 voix contre (M. COMPERE, Mme COLLOT, Mme HERVEIN et M. HALLE), le Conseil Municipal adopte.

8-Service extérieur des Pompes Funèbres – Budget Primitif de l'exercice 2016

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du service extérieur des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 Euros en section « d'exploitation ».

M. HUS : Voilà, 3 000.00 euros tout est dit, rassurez-vous, il est équilibré également.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

9-Subventions et provisions 2016

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Après avis de la Commission Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines en date du 27 février 2016, il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2016, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint).

M. BERCKER : Donc après avis de la commission des finances mais avant cela, une étude approfondie des dossiers dans les différentes commissions thématiques, le choix de la ville de Mouvaux est de préserver le tissu associatif local avec un maintien des subventions dans un contexte difficile. D'autres villes voisines ont fait le choix de diminuer leurs subventions aux associations, ce n'est pas notre cas. Mais je voudrais préciser à Madame COLLOT, tout à l'heure, qui a fait allusion aux associations, pour lui préciser que, j'ai la chance de participer, de nombreuses fois aux assemblées générales des associations, et vous pouvez compter sur moi pour qu'à chaque fois je réitère le souvenir de leurs frais de location qu'ils n'ont pas à supporter, les frais de chauffage, d'électricité que nous payons pour eux, pour les accueillir dignement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention au COS : M. Eric DURAND, Maire

Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : MM. Eddie BERCKER, Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) : M. Guy HALLE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale : Mme Anne COLLOT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à Parlons Francs Mouvaux : Mme Christiane DEVIAENE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au CLIC CLELIA : Mme Marie-Joëlle WATINE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au Cybercentre 100 000 jeunes sur internet : Mme Florence PAQUENTIN)

10-Subventions aux associations sportives

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2015.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2015	Acompte subventions 2016 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2015	INFORMATION
SP - SPORTS :	111 546	47 631	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 410	7 705	
<i>Subvention de fct</i>	<i>15 410</i>	<i>7705</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>9 000</i>		
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	9 464	

Subvention de fct	18 928	9 464
Subvention de niveau	6 000	
Subvention exceptionnelle	1 284	
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 215	607,50
A.S.C.J.D'ARC	8 918	4 459
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	11 475	5 737,50
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 687	2 843,50
MOUVAUX FUTSAL CLUB	2 280	1 140
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	8 211	4 105,50
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 808	2 404
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	4 936	2 468
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 941	1 970,50
MOUVAUX MUSCULATION	930	465
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	1 344	672
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 362	681
UNORA ROLLER (ROLLER CLUB DE MOUVAUX)	3 528	1 764
LA PETANQUE MOUVALLOISE	825	412,50
BOURLOIRE ST GERMAIN	861	430,50
AMICALE VICTOR HUGO	279	139,50
CLUB DETENTE ET AMITIE	324	162

M. BERCKER : Depuis 2008 maintenant nous avons une convention de partenariat avec les associations sportives, ce qui fait que c'est assorti aussi également d'un dossier bien spécifique pour ces associations qui sera à remettre pour fin Avril, qui sera étudié courant Mai et voté au conseil municipal du 8 Juin. Donc pour faire face aux frais d'engagement qu'ils ont à subir pour la saison prochaine, il vous est donc demandé d'attribuer 50 % de la subvention de l'année N – 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

11-Vote des taux des taxes locales 2016

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Après avis de la Commission Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines en date du 05 mars 2016, il est proposé une augmentation des taux des taxes locales pour 2016.

Les taux sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2015	Taux communal 2016
Taxe d'Habitation	33,37 %	34,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,34 %	21,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	86,52 %	89,12 %

M. HUS : Conformément donc à ce que nous venons de vous présenter au budget 2016, nous vous proposons des taux en augmentation pour les taxes locales, à la fois sur la taxe d'habitation nous passons de 33.37 % à 34.37 % conformément à ce que nous avons indiqué à l'instant, la taxe sur le foncier bâti sera en progression en passant de 21.34 % à 21.98 % en 2016. Enfin, sur le foncier non bâti, nous passons de 86.52 % à 89.12 %.

M. le MAIRE : Pas de question particulière, on en a discuté dans le cadre du vote du budget, donc je me doute des votes.

Par 28 voix pour et 5 voix contre (Mme HERVEIN, M. HALLE, Mme COLLOT, M. DELEMARLE, M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

12-Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la ville au titre de l'exercice 2015

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Annexe au Compte Administratif 2015

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal, ce bilan devant être annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cessions concernées portent sur les mutations d'immeubles ou de droits réels et immobiliers, effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

Plusieurs transactions ont été effectuées dans le cadre de l'opération Cœur de Ville.

Dans le cadre des cessions envisagées par le dossier de réalisation de la ZAC, quatorze parcelles pour une surface totale de 2927 m² ont été cédées à l'aménageur par acte notarié du 17 novembre 2015.

Il s'agit pour l'essentiel des parcelles situées en bordure de Rue Roosevelt (reprises dans le tableau ci-dessous) dont une partie des bâtiments avait d'ores et déjà été démolie par l'aménageur (Bibliothèque Ludothèque pour Tous, logement du 19 Rue Roosevelt, salle Florin...) afin de permettre le bon déroulé du chantier.

Seul le bâti même de la Salle Leclerc n'est pas concerné par cette cession. Cet immeuble fait l'objet d'une promesse de vente au bénéfice de Loger Habitat, promoteur du Lot 5 devant accueillir logements et commerces ; la signature définitive étant prévue courant 2016.

Section	N°	Lieudit	Surfaces
AK	80	2 rue de Londres	00 a 88 ca
AK	81	4 rue de Londres	01 a 35 ca
AK	327	17 A rue Franklin Roosevelt	01 a 67 ca
AK	347	3 rue Franklin Roosevelt	00 a 92 ca
AK	357	3T rue Franklin Roosevelt	00 a 46 ca
AK	460	rue Guy Môcquet	01 a 46 ca
AK	462	rue Guy Môcquet	00 a 66 ca
AK	491	19 Rue Franklin Roosevelt	02 a 60 ca
AK	492	19 rue Franklin Roosevelt	00 a 06 ca
AK	495	21 rue Franklin Roosevelt	00 a 01 ca
AK	498	21 rue Franklin Roosevelt	00 a 52 ca
AK	499	21 rue Franklin Roosevelt	13 a 15 ca
AK	502	21 Rue Franklin Roosevelt	01 a 71 ca
AK	555	21 Rue Franklin Roosevelt	03 a 82 ca

En outre, dans le cadre de la réalisation opérationnelle du programme d'équipements publics de la ZAC, et plus particulièrement de la construction de « l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse », l'aménageur a cédé à la Ville plusieurs parcelles acquises par ses soins auprès du Département du Nord. L'ensemble de ces acquisitions représente une surface totale de 534 m².

Section	N°	Surfaces
AK	537	01 a 40 ca
AK	340	00 a 31 ca
AK	531	00 a 87 ca
AK	533	00 a 07 ca
AK	534	01 a 53 ca
AK	339	00 a 94 ca
AK	538	00 a 22 ca

Comme pour toute transaction envisagée dans le cadre de la ZAC, et encadrée par son dossier de réalisation, ces cessions ou acquisitions passées entre l'aménageur et la Ville ont eu lieu à l'euro symbolique.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de sa politique habitat visant à étoffer son parc de logements aidés, la Ville a préempté le n°10 Rue Kléber.

Il s'agit d'une maison de type 1930, occupée par une locataire, bordant l'aire de stationnement « Neukirchen-Vluyn ». La parcelle, cadastrée AI 1021, d'une surface de 101 m², a été acquise par la Ville pour un montant de 65 000 euros suivant acte notarié du 23 juin 2015.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le bilan comme tel.

M. le MAIRE : Je vais prendre la parole à ce sujet, c'est la délibération qui fait part de toutes les petites cessions qui ont été réalisées. Essentiellement ce sont des cessions qui ont été dans l'opération cœur de ville, nous avons d'ailleurs tout au long de l'année 2015 différentes délibérations pour procéder à ces cessions et même chose nous avons acheté par contre le n°10 de la rue Kléber, cela date déjà depuis 2 ans donc il y a une locataire à l'intérieur et il est bien entendu que cette locataire reste à l'intérieur du 10 rue Kléber, c'est parce qu'on avait une opportunité non négligeable. Comme là on aura deux autres opportunités sur l'année 2016 en acquisition des 2 et 4 rue Roosevelt, voilà à des prix très compétitifs. On pourrait d'ailleurs devenir bientôt agence immobilière, on se ferait un peu de pognon. Voilà, avez-vous des questions particulières sur cette délibération ? C'est simplement le récapitulatif des délibérations prises antérieurement par rapport au bilan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

13-Réseau d'éclairage public rue Guy Môquet – rue Faidherbe – Carrefour Jean Jaurès/EpINETTE – Demande de subvention DETR – Ajustement

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération du 3 février 2016, vous avez approuvé une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour la réalisation des travaux prévus sur le réseau d'éclairage public des rues Guy Moquet et Faidherbe, visant à assurer la transition écologique de nos équipements publics, tout en renforçant la sécurité piétonne et routière.

Cette demande porte sur un montant de travaux estimés initialement à la somme de 400.000 euros HT, le soutien financier de l'Etat étant sollicité à hauteur de 40%.

Cette opération est réalisée en coordination avec les travaux engagés par la MEL qui procède à la reconstruction du réseau d'assainissement des voies concernées et à la rénovation intégrale des voiries.

Par cohérence avec le périmètre concerné par les travaux communautaires, il est nécessaire d'étendre le champ de l'intervention municipale dans la rue de l'Épinette, jusqu'à l'Impasse Degroote, ainsi que dans la rue Jean Jaurès, jusqu'au niveau du n° 124.

Le montant révisé des travaux à réaliser sur notre réseau d'éclairage public se monte aujourd'hui à la somme de 636.000 euros HT.

Il vous est proposé :

- de compléter la délibération précitée en adoptant la réalisation de ces travaux
- de solliciter une subvention DETR sur le montant de 636.000 euros HT, au taux de 40%, étant précisé que le financement de cette opération d'envergure sera assurée sur les exercices budgétaires 2016 et 2017.

M. le MAIRE : Donc là en l'absence de Joseph c'est moi qui vais prendre la parole. Il s'agit simplement de demander une subvention DETR, mais c'est un ajustement que l'on demande, on avait déjà pris cette délibération pour ceux qui s'en souviennent, nous avons négocié avec les services de la MEL une continuité qui va englober tout le carrefour de rue Jean Jaurès vers l'Épinette. Donc c'est-à-dire maintenant c'est rue Guy Moquet, rue Faidherbe et on prend une partie de la rue Jean Jaurès tout le carrefour et on part vers la rue de l'Épinette jusque l'impasse Degroote. Comme on a rallongé, ceux qui connaissent bien, il y a une complexité au niveau de ce carrefour, on a eu une étude supplémentaire sur le réseau d'éclairage public et l'enfouissement des différents concessionnaires en souterrain. Donc on monte la somme à 636 000.00 euros HT. Pourquoi on prend cette mesure d'ajustement, comme on sollicite une subvention qui est en pourcentage par rapport à la somme, avant la somme était à 450 000.00 euros donc c'était éventuellement 40 % de 450 000.00 euros, là c'est 636 000.00 euros donc c'est 40 % de 636 000.00 euros. Pas de question particulière ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte

14-Extension du système de vidéoprotection au Parc du Hautmont et demande de subvention parlementaire

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération du 13 février 2013, vous avez approuvé le déploiement d'un système de vidéo protection sur le territoire communal en sollicitant le concours financier de l'Etat à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Ce système est depuis effectif et a pu démontrer son efficacité dans l'objectif de renforcer la sécurité publique sur notre commune. Pour preuve, le nombre croissant de réquisitions de la police nationale visant à exploiter les images recueillies dans des missions d'investigation, permettant le règlement d'un nombre de faits de délinquance très significatif.

Une deuxième phase de déploiement était prévue sur le secteur du cœur de ville, dès l'achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics. Cinq caméras y seront ainsi implantées pour lesquelles le FIPD sera à nouveau sollicité à travers une délibération spécifique.

Cette phase d'extension nécessite cependant d'être confortée par le renforcement de notre système de vidéo protection sur le secteur du parc public du Hautmont.

Ce parc vient en effet de faire l'objet d'une ambitieuse opération de réaménagement particulièrement apprécié du public.

Les taux de fréquentation très élevés d'un public familial dans cet espace de huit hectares nous incitent à porter une attention particulière sur ce secteur en y prévoyant l'implantation de 3 caméras.

Le coût de ces équipements est estimé à la somme de 25.000 euros HT pour les 3 caméras couvrant le parc public du Hautmont

Etant précisé que les critères retenus par le FIPD ne nous permettront pas d'obtenir un accompagnement financier de l'Etat pour ces équipements, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter l'extension du système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, par l'implantation de trois caméras au Parc public du Hautmont, d'un réseau de transmission mixte par ondes sécurisées et fibre optique, d'un enregistrement et d'un visionnage des images,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 12.000 euros au bénéfice de cette opération, au titre de la réserve parlementaire de Bernard GERARD, député de la circonscription,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation.

M. le MAIRE : Il y a un petit bémol sur cette délibération, je vous propose de retirer les 8 000.00 euros HT pour la caméra située aux abords du Vallon Vert. Nous avons eu un conseil de vie sociale ce matin, il y a d'autres choix qui sont en cours donc je demande de retirer ça, quitte peut être à le remettre, mais le conseil de vie sociale souhaite consulter les résidents pour savoir s'ils choisissent la caméra ou l'autre système sécuritaire qui est une barrière d'accès à mettre en place. Les coûts sont à peu près identiques à part que les coûts la caméra c'était la ville, la barrière c'est le foyer logements, sachant que les plus gros coûts pour cette dernière solution, à mon avis, ça va être le report à la barrière du système de vidéo aujourd'hui situé à l'entrée, il s'agirait donc de créer vraisemblablement une tranchée pour amener l'électricité. Voilà donc je vous demande de retirer de la délibération les 8 000.00 euros HT pour la caméra située aux abords du Vallon Vert et de ne considérer dans cette délibération que les trois caméras couvrant le parc public du Hautmont. Donc ça c'est une délibération qui est prise pour une demande dans le cadre du FIPD et le FIPD n'a pas réservé une suite favorable à cette demande pour la simple et bonne raison qu'il considère que ces caméras sont dans le domaine de l'espace municipal et pas l'espace public partagé. Donc ce que l'on demande c'est, Monsieur COMPERE je sais ce qu'il va dire, mais nous demandons d'agir sur la réserve parlementaire de Bernard GERARD notre Député, de solliciter par cet intermédiaire une subvention non négligeable de 12 000.00 euros c'est-à-dire près de 50 % de l'investissement. Monsieur COMPERE vous avez la parole.

M. COMPERE : Merci. Donc je remarque qu'il y a plusieurs délibérations dans cette délibération, il y en a au moins deux. Donc déjà sur la première nous avons déjà eu un débat assez long au moment où vous avez décidé d'installer la vidéosurveillance et pas la vidéoprotection dans la commune de Mouvaux, donc j'étais contre à cette époque, il n'y a aucune raison actuelle qui me fasse changer d'avis surtout quand je vois, comme vous le décrivez très bien, pour preuve le nombre croissant de réquisitions de la police nationale visant à exploiter les images recueillies dans des missions d'investigation, il ne s'agit donc pas là de protection parce qu'on protège, enfin j'ai l'impression, avant et pas après qu'un délit soit fait, cette vidéosurveillance peut-être à la rigueur aider les services de police à retrouver en partie les délinquants mais elle ne fera jamais la moindre protection. Alors il y a plein de raisons, vous savez très bien qu'un délinquant par exemple, je vais prendre l'exemple le plus simple, le toxicomane qui se retrouve dans la rue devant la grand-mère qui sort son porte-monnaie, qu'il y ait 20 000 caméras de vidéosurveillance, il fera son acte de toute façon par contre c'est vrai qu'on pourrait le retrouver. Donc je trouve que surtout actuellement la somme dépensée pour le retour au

niveau de la protection des citoyens, je parle bien de protection, pour moi n'a pas d'intérêt c'est de la vidéosurveillance, ce n'est pas de la vidéoprotection.

M. le MAIRE : Et vous avez oublié quelque chose, l'intervention sur la subvention parlementaire.

M. COMPERE : Alors bien évidemment par principe, je trouve anormal qu'un parlementaire puisse disposer à sa discrétion de l'argent public, donc ça c'est pour tous les parlementaires de gauche, de droite et du centre.

M. le MAIRE : Oui tout à fait, c'est conforme à vos idées, je m'étonnais. Pas d'autres interventions ? Vous savez, Christian pourrait dire deux mots, dernièrement nous avons eu une réunion avec le nouveau commissaire qui se félicitait des résultats que nous obtenons avec les caméras. Alors on peut jouer avec les mots, la sémantique, moi je suis pragmatique et j'ai les deux pieds dans la glaise et je peux vous dire que les délinquants que l'on arrête c'est de la vidéoprotection, de la vidéosurveillance, mais ils sont au moins arrêtés. C'est grâce à Mouvaux et à ses images que nous avons arrêté les deux petits voyous, attaque à mains armées, c'est vrai que c'était des pistolets en plastique mais on ne le savait pas et ils n'avaient pas tapé qu'ici à Mouvaux, ils avaient tapé à Croix, ils avaient tapé à Roubaix et oui on les a pris dans leur plein élan et c'est les services de police bien sûr qui les ont pris mais c'est par rapport à nos images. Là, je ne peux pas vous dire mais nous sommes sur plusieurs affaires en ce moment, je peux vous dire que c'est fantastique, c'est un très bel outil, on les stoppe. Vous savez c'est bien souvent les délinquants qui commettent des vols que ce soit de voitures, à mains armées ou autre délinquance de voie publique c'est bien souvent les mêmes, donc quand on aura les images on évite qu'ils reviennent. Mais je comprends, vous savez je n'étais pas un fana non plus de la vidéosurveillance ou de la vidéoprotection, je n'étais pas un fana, aujourd'hui je suis intimement convaincu de la nécessité, intimement convaincu par rapport aux résultats. Parce qu'on pouvait se poser des questions avant, se dire voilà ça ne sert peut être pas à grand-chose, aujourd'hui on voit ce que ça donne, je ne vais pas dire tous les jours parce que heureusement on n'a pas des faits de délinquance de voie publique tous les jours sur notre commune mais je peux vous dire au moins une fois par semaine on arrive à obtenir des images que l'on transmet au service de police nationale qui transmet après au parquet et qui aboutissent dans 90 % des cas, c'est la plaque d'immatriculation, même si la plaque elle est parfois volée, on remarque qu'elle est volée mais elle a été retirée d'un autre véhicule, on remonte on remonte la petite pelote etc... vous savez c'est fortement demandé. Je ne vais pas dire que je vais bientôt ouvrir un bureau gratuit de la police nationale à la police municipale mais ils sont là, ils aiment bien venir et regarder nos images. Si tu veux rajouter peut être quelque chose Christian à ce sujet.

M. MAUCONDUIT : Merci, je voulais simplement rajouter que les implantations des caméras dans le parc du Hautmont seront au parking en bas à côté de la Fermette, une autre sera à côté de l'espace de jeux pour enfants et on pourra aussi zoomer sur l'espace fitness qui est un peu plus loin. Et la troisième caméra servira pour prendre tout l'espace de la plaine. Voilà un peu le schéma qui a été retenu en collaboration évidemment avec la police nationale et la police municipale, on ne travaille pas les uns sans les autres.

Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

15-Extension du système de vidéoprotection en cœur de ville et demande de subvention FIPD

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération du 13 février 2013, vous avez approuvé le déploiement d'un système de vidéo protection sur le territoire communal en sollicitant le concours financier de l'Etat à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Ce système est depuis effectif et a pu démontrer son efficacité dans l'objectif de renforcer la sécurité publique sur notre commune. Pour preuve, le nombre croissant de réquisitions de la police nationale visant à exploiter les images recueillies dans des missions d'investigation, permettant le règlement d'un nombre de faits de délinquance très significatif.

Une deuxième phase de déploiement était prévue sur le secteur du cœur de ville, riche en commerces, dès l'achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics. Cinq caméras y seront ainsi implantées sur la voie publique, au regard d'un diagnostic des services de Police Nationale et de Police Municipale, pour un coût prévisionnel d'opération estimé à 30.000 € HT et indépendamment des 3 caméras programmées dans le parc public du Hautmont pour lesquelles un accompagnement financier de l'Etat au titre du FIPD n'est pas envisageable.

Le système comprendra donc à terme 52 caméras, un réseau de transmission mixte par ondes sécurisées et fibre optique, l'enregistrement et le visionnage des images.

Pour les 5 caméras implantées en cœur de ville, la Commune peut prétendre à une aide au taux maximal actuel de 40% pour l'investissement, attribuée sous forme de subvention au titre du F.I.P.D conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter l'extension du système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, par l'implantation de cinq caméras en cœur de ville, d'un réseau de transmission mixte par ondes sécurisées et fibre optique, d'un enregistrement et d'un visionnage des images,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 40% selon le Plan de financement ci-dessous : Etat (F.I.P.D) 12.000 € HT (40%), Commune 18.000 € HT (60%), soit un total de 30.000 € HT et de 36.000 € TTC (TVA de 20% en vigueur).
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation.

M. le MAIRE : C'est toujours l'extension du système de vidéoprotection mon cher Christian mais là c'est sur le cœur de ville, et j'ajoute aussi le futur carrefour rue de Lille, rue Mirabeau, rue Roosevelt, rue de Londres qui va être modifié, vas-y je te laisse la parole mon cher Christian.

M. MAUCONDUIT : Merci beaucoup, simplement donc actuellement on a la caméra nomade qui est installée dans le cœur de ville, alors c'est une caméra qui couvre bien le site du cœur de ville. Ça fera partie de la demande FIPD qui a été validée par le référent préfecture ainsi que la police nationale et la police municipale, on a aussi prévu deux caméras à l'angle rue de Lille, une qui prendra en panoramique à 180 °, qui sera pour surveiller le futur nouveau carrefour et l'autre qui sera plus en lecture de plaques et axes de fuite.

M. le MAIRE : Voilà donc là c'est une subvention FIPD c'est-à-dire que c'est l'Etat qui participe à nos côtés à hauteur maximum de 40 %. On a vite fait la demande, parce que il paraît que les crédits fondent un petit peu comme neige au soleil, parce que la vidéoprotection justement ça doit fonctionner vu qu'il y a de plus en plus de villes qui se lancent dans les systèmes de vidéoprotection. Donc là c'est l'extension de notre réseau actuel et qui était prévu, extension au niveau du cœur de ville, on couvrira d'une part le nouveau cœur de ville et d'autre part le nouveau carrefour.

Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

16-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 9 décembre 2015, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 16 mars 2016 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois.

Il vous est donc proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme ci-joint.

M. BERCKER : Avant de vous faire la synthèse de ces deux délibérations 16 et 17, il convient de rectifier un petit chiffre concernant la filière administrative au niveau des postes pourvus, ce n'est pas 31 postes mais 32 quand vous faites l'addition, il y a une petite erreur qui s'est glissée au niveau de l'établissement des documents. Donc deux délibérations du 9 Décembre 2015 ont arrêté le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la commune. Il convient aujourd'hui de procéder à une modification de ces tableaux des effectifs afin de permettre le déroulement de carrière d'agents lauréats de concours. Donc en pratique il s'agit de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet pour permettre la nomination d'un agent lauréat du concours afin de mettre en cohérence le grade et les fonctions exercées. En contrepartie le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet laissé vacant est supprimé. Ensuite pour les temps non complets, nous supprimons un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 90 % suite à la nomination d'un agent lauréat du concours d'agents spécialisés des écoles maternelles de première classe sur un poste vacant à temps non complet 90 %. Cet agent remplit déjà les missions d'Atsem compte-tenu de ses diplômes, comme précédemment il s'agit de mettre en cohérence le grade et la fonction exercée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

17-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 9 décembre 2015, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 16 mars 2016 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet comme ci-joint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

18-Régime des astreintes du personnel

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 modifié relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu le décret n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu l'avis du comité technique en date du 16 mars 2016 ;

Il vous est proposé de décider des mesures suivantes :

Article 1 : Recours à l'astreinte

La Collectivité pourra recourir à :

- une astreinte d'exploitation (astreinte de droit commun) pour le sablage / salage des routes en période hivernale,
- une astreinte d'exploitation (astreinte de droit commun) pour l'arrosage des plantations en période printanière et estivale,
- une astreinte de sécurité (situation de crise ou de pré crise) pour participer à un plan de d'intervention suite à un évènement soudain ou imprévu,
- une astreinte de décision pour permettre la mise en sécurité des personnes, des bâtiments et des espaces publics quelle que soit la cause du danger ou du problème (alarme intrusion, accident de circulation, incident lors d'une manifestation municipale ...)

Article 2 : Modalités d'organisation

Les astreintes d'exploitation & les astreintes de sécurité :

- les agents d'astreintes sont dotés d'un téléphone portable municipal ;
- les agents d'astreintes doivent être en mesure d'intervenir dans un délai de 20 à 30 minutes ;
- couvrent les périodes pendant lesquelles les services municipaux sont fermés et que les circonstances ou les évènements prévus à l'article 1 le justifient ;
- les agents concernés sont informés au moins 15 jours francs à l'avance de leur mise en astreinte.

Les astreintes de décision :

- l'agent d'astreinte est doté d'un téléphone portable municipal ;
- l'agent d'astreinte doit être en mesure d'intervenir dans un délai de 20 à 30 minutes ;
- couvrent les périodes pendant lesquelles les services municipaux sont fermés ;
- les astreintes sont indemnisées en fonction de la période couverte, selon les taux applicables. Les indemnités seront automatiquement révisées sans nouvelle délibération, en fonction des revalorisations réglementaires ;

Article 3 : Emplois concernés

Les astreintes d'exploitation & les astreintes de sécurité :

- sont assurées par les agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la filière technique de la ville de Mouvaux ;

Les astreintes de décision :

- sont assurées par le Directeur Technique de la ville de Mouvaux ou à défaut, s'il est indisponible, par l'un des chefs de service de sa direction ;

Article 4 : Modalités de rémunération ou de compensation

Les astreintes d'exploitation & les astreintes de sécurité :

- Les astreintes sont indemnisées en fonction de la période couverte, selon les taux applicables. Les indemnités seront automatiquement révisées sans nouvelle délibération, en fonction des revalorisations réglementaires ;
- Les indemnités sont majorées de 50 % si les agents concernés n'ont pas été informés au moins 15 jours francs à l'avance de leur mise en astreinte.
- En cas d'intervention, les agents :
 - éligibles perçoivent des indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) ou récupèrent selon les modalités prévues pour les IHTS
 - non éligibles aux IHTS perçoivent l'indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreintes au taux en vigueur

Les astreintes de décision :

- les astreintes sont indemnisées en fonction de la période couverte, selon les taux applicables. Les indemnités seront automatiquement révisées sans nouvelle délibération, en fonction des revalorisations réglementaires ;
- En cas d'intervention, les agents :
 - éligibles perçoivent des indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) ou récupèrent selon les modalités prévues pour les IHTS
 - non éligibles aux IHTS perçoivent l'indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreintes au taux en vigueur

Les crédits correspondants figurent au budget de la collectivité.

La délibération Indemnité d'Astreinte du 18 décembre 1997 est abrogée.

M. BERCKER : La ville de Mouvaux dispose d'une délibération du 18 Décembre 1997 prévoyant la mise en place d'astreintes hivernales pour le sablage des routes en dehors des horaires de fonctionnement des services. Donc récemment la réglementation a précisé qu'il convient aujourd'hui de mettre notre dispositif en conformité avec les obligations. Par un arrêté ministériel du 14 Avril 2015, outre la revalorisation des montants d'indemnités d'astreinte opérée par une différenciation de l'astreinte d'exploitation et celle de sécurité qui était jusqu'alors confondues, ces astreintes se distinguent en trois groupes : les astreintes d'exploitation, astreintes de droit commun pour la nécessité du service, les astreintes de sécurité, astreintes de crise ou de pré-crise pour que les agents puissent participer à un plan d'intervention pour faire face à un évènement soudain ou imprévu, les astreintes de décision, le personnel d'encadrement doit pouvoir être joint, notamment par l'autorité territoriale, en dehors des heures normales de fonctionnement des services afin de pouvoir organiser la résolution de toute difficulté. A Mouvaux il est donc nécessaire de pouvoir recourir à une astreinte d'exploitation, astreinte de droit commun pour le sablage, salage des routes en période hivernale. Une astreinte d'exploitation, astreinte de droit commun pour l'arrosage des plantations en périodes printanière et estivale, une astreinte de sécurité, situation de crise ou de pré-crise pour participer à un plan d'intervention suite à un évènement soudain ou imprévu, une astreinte de décision pour permettre la mise en sécurité des personnes, des bâtiments, des espaces publics quelques soit la cause du danger ou du problème, alarme, intrusion, accident de circulation, incident lors d'une manifestation municipale. Il est proposé que les agents d'astreinte soient dotés d'un téléphone portable municipal, soient en mesure d'intervenir dans un délai de vingt à trente minutes maximum. Les astreintes d'exploitation et les astreintes de sécurité seraient assurées par les agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la filière technique de la ville de Mouvaux. Les astreintes de décision seront assurées par le directeur technique de la ville de Mouvaux ou à défaut, s'il est indisponible, par l'un des chefs de services de sa direction.

M. le MAIRE : Voilà, avez-vous des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Une petite question, est-ce que tout est lié à un arrêté parce que bon je trouve tout de même un peu bizarre si ça n'est pas un arrêté de demander une astreinte d'arrosage en dehors des heures de fonctionnement de la commune c'est-à-dire uniquement pour le Samedi et le Dimanche.

M. BERCKER : Non, ce n'est pas uniquement le Samedi et le Dimanche, c'est le matin de bonne heure avant les heures normales de travail.

M. COMPERE : D'accord.

M. le MAIRE : On devrait même ouvrir le chantier et Eddie va l'ouvrir, le chantier de l'annualisation parce que voilà on arrose peut être beaucoup moins en hiver, on ne tond pas en hiver, je pense qu'il y aurait peut-être une réflexion à porter mais bien sûr en pleine concertation avec les agents concernés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

19-Composition des commissions municipales - Ajustement

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 9 avril 2014, le Conseil Municipal a approuvé la composition des commissions municipales thématiques, telles que définies à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu des modifications apportées dans les délégations de certains élus, il y a lieu d'ajuster le tableau des commissions ci-joint sur les thématiques suivantes :

- ressources humaines,
- échanges internationaux.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la composition des commissions, sachant que celle-ci doit respecter également la circulaire du 21 février 2008 du Ministre de l'Intérieur en matière de pluralité des représentations.

M. le MAIRE : Pour l'information du public, pourquoi cet ajustement, j'ai été amené à revoir certaines de mes délégations, donc j'ai souhaité retirer les ressources humaines de Benjamin HUS et les donner à mon premier adjoint Eddie BERCKER, c'est pour cela qu'il a pris la parole sur les délibérations concernant le personnel. A la demande de Sandrine, déjà fort chargée par des délégations notamment avec l'espace culturel théâtre jeunesse et tout ce qui va suivre par la suite, elle a souhaité se décharger des échanges internationaux repris par Michèle DELSALLE. Florence a souhaité également pour son activité laisser sa délégation entre parenthèses pour le moment, donc c'est Romain KALLAS qui a repris la délégation concernant le conseil municipal des jeunes et les réseaux sociaux, la web TV et l'animation intergénérationnelle. Donc c'est pour cela qu'il y a un ajustement des différentes commissions. Ceux qui veulent profiter de l'ajustement au passage, n'hésitez pas à lever la main si vous voulez changer, personne, vous êtes tous contents de votre sort ?

M. BERCKER : Apparemment.

M. le MAIRE : Je vous propose d'acter par cette délibération les quelques petites modifications substantielles au niveau des commissions municipales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

20-Modification des règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes

M. Romain KALLAS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur ;

Le Conseil Municipal des Jeunes actuel présente un bilan très positif. Il a été présent sur tous les événements municipaux (Banque Alimentaire, Marché de Noël, actions intergénérationnelles, Festi Choco, cérémonies patriotiques,...). Mais il a surtout pris en main l'animation cérémonie des vœux à la population et la Mow TV, notre Web TV locale.

En cela, il a parfaitement rempli les missions qui lui incombent :

- initier les jeunes à la citoyenneté
- être les ambassadeurs et les représentants de la jeunesse moulinoise en :
 - o collectant les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants/des jeunes pour améliorer la vie dans le cadre de leur Ville.
 - o les traduisant en projets au bénéfice de tous.

Le mandat arrivant à son terme, l'initiative a été laissée aux jeunes élus qui proposent plusieurs évolutions dans le fonctionnement de leur Conseil Municipal, afin d'optimiser encore davantage leur organisation en vue des prochaines élections qui se dérouleront le 14 mai 2016.

Les élus du CMJ souhaitent notamment les changements suivants :

CONCERNANT LES CRITERES DE CANDIDATURE AU CMJ

- Réduire l'écart d'âge entre les candidats en plaçant l'âge maximal à 18 ans et non plus à 20 ans
- Allonger le prochain mandat avec un engagement sur 4 ans, pour ensuite rebasculer sur des mandats de 3 ans, ce qui permettrait ainsi de coller aux élections adultes
- Passer de 20 à 16 places, 16 apparaissant comme le bon équilibre pour garantir une cohésion de groupe, offrir une assiduité et donner les gages de réussite pour les événements comme le Festi'Choco par exemple.

ASSEMBLEES PLENIERES ET COMMISSIONS

Afin de régler le fonctionnement du CMJ et d'assurer un bon compromis entre la quinzaine et le mois en fonction de leurs impératifs (vie scolaire, associative, familiale, ...), les jeunes élus veulent réviser le règlement intérieur en passant d'une assemblée plénière par trimestre à une par an et à des réunions de commission toutes les 3 semaines.

Aussi,

- Après avoir fixé les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) par délibération en date du 7 octobre 2008, puis réalisés plusieurs ajustements concernant ce fonctionnement afin de donner au CMJ une impulsion forte au travers des délibérations en date du 13 avril 2011 et du 27 mars 2013,

- Après consultation et validation de la commission thématique en date du 3 mars 2016,

Il vous est proposé de suivre les propositions du Conseil Municipal des Jeunes et d'adopter les modifications ainsi apportées à son fonctionnement.

M. KALLAS : Le mandat du Conseil Municipal des Jeunes, qui court depuis Mai 2013, vient à terme en Mai 2016. Donc pour rappel le Conseil Municipal des Jeunes c'est 14 élus, 7 filles et 7 garçons qui participent à pas mal d'événements de la commune, le marché de Noël et le festival de la jeunesse avec des ventes en faveur de l'Unicef, la banque alimentaire avec le partenariat du CCAS, le festi choco, les vœux à la population qu'ils ont repris en main au niveau de l'animation et également le visionnage et le tournage plus précisément de la Mow TV, je remercie d'ailleurs les deux jeunes du conseil municipal des jeunes qui sont présents ce soir pour assister à notre conseil municipal. Ils se sont rassemblés en commission le 5 Février pour faire un bilan de leur mandat et mettre à jour les critères de candidature, ils ont souhaité réduire l'âge maximal de candidature à 18 ans, pour mettre une fourchette entre 10 et 18 ans pour éviter la trop grande différence d'âge entre les plus jeunes et les plus âgés, ils ont également souhaité allonger le mandat à 4 ans, il était jusqu'à présent de 3 ans, pour coller aux prochaines élections du conseil municipal adultes et après revenir sur une base de 3 ans pour éventuellement des questions de parrainage entre conseil municipal adultes et conseil municipal des jeunes. Dernier point au niveau du critère de candidature, le nombre de places qui va être réduit de 20 places à 16 places, ils ont souhaité retrouver un équilibre et ajuster le nombre de places pour rester en petit groupe et favoriser le travail d'équipe, voilà pour les critères de candidature. Pour les critères de fonctionnement par la suite, on était au départ à une assemblée plénière par trimestre et puis au final ils se sont rendus compte que ce n'était pas possible par trimestre donc ils vont allonger et mettre une assemblée plénière par an, ce qui ferait 4 sur le prochain mandat et des commissions thématiques, qui se réunissaient tous les mois jusqu'à présent et les mettre toutes les trois semaines pour se réunir plus souvent et travailler sur tous les événements auxquels ils participent.

M. le MAIRE : Merci Romain. Donc avant ils avaient soit un parrain soit une marraine, maintenant ils ont un parrain et une marraine vu que nous sommes 33. Vous choisissez votre parrain et votre marraine. Ceux qui sont pour ces modifications qui ont été faites en parfaite concertation avec le conseil municipal des jeunes lèvent la main.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

21-Modification des règlements de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Soucieuse d'adapter ses services à la demande mais aussi au contexte réglementaire et financier, la Ville de Mouvaux a décidé récemment, dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse, de faire évoluer le fonctionnement de ses structures Petite Enfance.

Plusieurs actions développées concernant notamment les Multi-accueils :

- extension d'horaire (18h30 au lieu de 18h pour les 3 structures Passerelles),
- extension du nombre de places d'accueil
 - o 1 place supplémentaire au multi accueil passerelles moyens (harmonisation de 15 places comme chez les bébés),
 - o le mercredi à Noëlle Dewavrin, 39 au lieu de 24 avec assouplissement de la tranche d'âge),
 - o fourniture de couches et de repas dans tous les multi-accueils à partir de septembre 2016
- regroupement des Passerelles multi accueils Passerelles grands et Passerelles moyens au Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin

De fait, il convient de réajuster les règlements de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance, adoptés par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2013.

C'est pourquoi :

- après avoir précisé que le financement de ces actions est inclus dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse,
- après consultation et avis favorable de la commission thématique du 3 mars 2016,

Il est proposé d'adopter l'actualisation des parties suivantes du règlement de fonctionnement des structures petite enfance pour une application dès le 1^{er} septembre 2016 :

- le préambule intitulé « AVANT-PROPOS », pour actualiser les adresses des lieux d'accueils
- l'article 2 intitulé « FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES » pour préciser les nouveaux horaires et l'assouplissement de tranche d'âge
- l'article 6 intitulé « VIE QUOTIDIENNE DES STRUCTURES », pour notifier les nouveaux horaires et la fourniture des couches et des repas

M. DESMETTRE : Romain ne l'a pas dit mais en tout cas il vous invite le 14 Mai pour l'élection du CMJ. Alors concernant la petite enfance, nous avons effectivement des réajustements, vous avez vu que nous avons adopté de nouvelles conditions notamment l'extension des horaires, Monsieur COMPERE écoutez bien, car vous voyez qu'on harmonise un petit peu et on tient compte justement de la vie des Mouvallois, on optimise au niveau du nombre de places parce que ce sont des réajustements en temps de crise c'est très utile par rapport à la réponse que l'on doit apporter aux parents, tout simplement c'est une adaptation de tous les règlements que nous avons dans les multiples halte-garderies, crèche familiale, qui seront recentrées bientôt rue des écoles et bien tous ces règlements, en une seule délibération, nous allons pouvoir les réajuster par rapport au contrat enfance jeunesse que nous venons de signer avec la CAF.

M. le MAIRE : Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Uniquement pour indiquer que bien évidemment je vote parce que c'est une modification du règlement, cela n'a rien à voir avec l'orientation politique de ce point de vue là.

M. le MAIRE : Ce n'est pas politique, là-dessus je peux vous dire une chose, vous seriez bien content d'avoir signé un tel contrat avec la CAF sur le contrat enfance jeunesse. Je tiens quand même à préciser que la CAF va mettre 1.5 million d'euros chaque année, ce n'est pas une mince affaire, par les temps qui courent c'est bon à prendre et la présidente de la CAF était ici d'ailleurs on a signé ici dans cette salle et elle s'est félicitée de l'engagement de la ville de Mouvaux en matière de structure petite enfance, c'est pour cela qu'ils étaient à nos côtés, ce n'est pas non plus le fruit du hasard. Comme vous l'avez souhaité, regardez, on le fait, d'un coup de baguette magique, on crée des places supplémentaires et des créneaux supplémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

22-Convention de partenariat entre la Ville de Mouvaux et l'association « Centre Nascita Montessori du Nord »

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre de ses actions d'aide et de soutien à la Parentalité, la Ville de Mouvaux travaille en partenariat depuis plusieurs années avec l'association NASCITA.

Ce partenariat qui vise à développer l'information autour de la notion de Parentalité a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 23 juin 2010.

Aujourd'hui, au regard des changements de statut de notre partenaire et de l'évolution de ses activités, il convient d'actualiser cette convention.

Aussi, la Ville de Mouvaux et l'association « Centre Nascita Montessori du Nord » s'engagent donc à poursuivre leur collaboration à travers notamment :

- ✓ la mise à disposition par la Ville d'un lieu permettant à l'occupant d'y installer son fonds documentaire dédié aux questionnements éducatifs.
- ✓ l'animation par l'association de cet espace :
 - en organisant la consultation et le prêt des ouvrages auprès des familles mouvalloises ou extérieures et des professionnels
 - en proposant ou participant à des rencontres sur le thème de la Parentalité.
- ✓ la publicité autour de cette proposition dans le cadre des actions parentalité.

La convention définit également sa durée tout comme les modes de révision, de résiliation ou d'assurance. Les notions d'évaluation y sont notifiées.

Après consultation et avis favorable de la commission thématique du 3 mars 2016,

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention définissant les termes d'utilisation et de responsabilité entre les deux parties.

M. DESMETTRE : On reste toujours dans la même idée une adaptation d'une convention déjà ancienne signée en 2010. On a la chance sur Mouvaux d'accueillir Nascita qui vient de changer tout simplement de nom puisque, vous le découvrez sur papier, c'est le Centre Nascita Montessori du Nord. Vous allez me dire à quoi ça sert, tout simplement il gère un fond documentaire qui nous aide dans une action parentalité, tout ça toujours rue des Ecoles et donc tout simplement comme leur nom change nous devons prendre une délibération pour adapter la convention par rapport à leur changement de nom.

M. le MAIRE : Parce que l'association est présente, on a signé une convention avec eux il y a 5 ans déjà ?

M. DEMETTRE : Oui en 2010.

M. le MAIRE : Ils étaient présents dans l'espace Noëlle Dewavrin.

M. DESMETTRE : Tout à fait, ils y sont toujours, dans la salle parentalité, avec toutes les armoires contenant le fond documentaire sur la parentalité.

M. le MAIRE : Et qui est fortement consulté par les parents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

23-Crédits classes de découverte

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

- Accueils de loisirs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Mercredis Récréatifs
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

De plus, elle participe et accompagne des projets pouvant s'inscrire dans le cadre de son Projet Educatif du Territoire.

Les classes découvertes organisées par les écoles publiques et privées de la commune contribuent notamment au développement et à l'apprentissage de l'autonomie chez les enfants. A ce titre, elles revêtent un intérêt pédagogique incontestable que la Ville souhaite soutenir.

Par délibération en date du 18 mars 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder un crédit de 38,00 € par élève participant à une classe transplantée.

Bien que toujours soucieuse de préserver l'accompagnement de ce type de projets vers les enfants, la Ville de Mouvaux se doit de prendre en compte le contexte économique qui pèse aujourd'hui lourdement sur les collectivités territoriales.

C'est pourquoi :

- après avoir précisé que le financement de ces actions ne relève pas exclusivement de la municipalité,
- après consultation et avis favorable de la commission thématique du 3 mars 2016,

il est proposé de revoir le montant du crédit accordé à compter de l'année scolaire 2016-2017 en passant de 38,00 € à 36,00 € par élève participant à une classe transplantée, tout en conservant les conditions d'attribution fixées par les délibérations du 3 Avril 1997 et du 23 Octobre 2001.

M. DESMETTRE : Vous savez que sur Mouvaux nous organisons des classes de découverte, par un système de rotation, qui existe maintenant depuis de très nombreuses années. Je rappelle que pour le printemps 2016, Saint Exupéry envoie 30 élèves, Victor Hugo élémentaire 30, Jeanne

d'Arc maternelle 30 et Saint François maternelle 30, cela fait à peu près 120 enfants qui partent. Cependant, dans le contexte économique, sans que cela change cette offre au niveau des jeunes enfants, on passera le forfait de 38 à 36 euros, soit 2 euros de moins. Je rappelle que les accueils de loisirs vous les avez mais vous n'avez pas les chiffres et c'est important de les rappeler, les accueils de loisirs c'est 300 enfants accueillis, les activités ados c'est à peu près une centaine d'inscriptions chaque été, les mini-camps c'est 2 fois 20 c'est-à-dire 40 enfants qui partent en mini-camps, le Mercredi récréatif c'est 96 enfants accueillis, les accueils périscolaires 250 environ enfants par jour. Pour ce qui est de la restauration scolaire on est à 1 250 couverts, près même de 1 300 couverts et pour les classes de neige c'est environ entre 200 et 220 enfants qui partent en classes de neige. Voilà il faut mettre en perspective cette offre des classes de neige, des classes découverte avec tout le reste.

M. le MAIRE : Y a-t-il des prises de parole, Madame HERVEIN.

Mme HERVEIN : Je dois dire que je ne comprends pas très bien cette baisse. Parce qu'en fait cela fait plusieurs années que ce crédit était à 38.00 euros, qu'il n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie et donc je ne comprends pas pourquoi tout à l'heure on reparlait des accueils de loisirs, activités ados, cela n'a rien à voir avec les classes de découverte. Non, le crédit que l'on donne pour les classes a été fixé, il y a plusieurs années, à 38.00 euros, on ne l'a pas bougé pendant plusieurs années et maintenant tout d'un coup on va le baisser. Or, si la Municipalité a des difficultés, les familles ont également des difficultés, donc là je ne comprends pas très bien pourquoi on va baisser, d'autant que le prix des bus et bien ne va pas baisser donc ce sera toujours un total qui restera relativement élevé pour les classes, donc j'aimerais qu'on m'explique.

M. le MAIRE : Oui mais c'est bien clair, c'est qu'on va peut-être les supprimer un jour.

Mme HERVEIN : Les classes de découverte ?

M. le MAIRE : Comme les classes de neige.

M. DESMETTRE : Comme d'autres.

M. le MAIRE : Parce que si on n'a plus les moyens de les payer, on ne pourra plus les payer. Si on continue à avoir une DGF qui fond comme neige au soleil on va devoir retirer tout ce qui n'est pas politique obligatoire. J'ai des politiques obligatoires et j'ai des politiques optionnelles volontaristes. La classe de découverte, au même titre que les classes de neige, sont des politiques volontaristes qui ne sont pas obligatoires. Donc tout le monde fait des efforts, ici j'ai demandé à tous les services de baisser en matière de charges de fonctionnement et tout le monde doit baisser. On a sauvegardé une seule chose pour l'instant : on a voulu ne pas toucher à la restauration scolaire. Mais sinon les classes de découverte comme derrière je pense qu'il y aura aussi les crédits de fournitures scolaires, on va baisser les crédits de fournitures scolaires, voilà c'est ce que l'on vous propose.

Mme HERVEIN : Je comprends très bien, mais le point de départ de ce qui est marqué accueil de loisirs, activités ados, cela n'a rien à voir avec les classes de découverte.

M. le MAIRE : C'est ce qu'on offre, ce n'est pas obligatoire.

Mme HERVEIN : Je suis d'accord mais les classes de découverte, le crédit qu'il leur est accordé n'a pas été bougé depuis de très nombreuses années. On n'a pas suivi, tous les ans on aurait pu le faire, on ne le faisait pas parce qu'on disait bon ...

M. le MAIRE : Justement, j'aimerais bien moi par exemple que la dotation globale de fonctionnement ne change pas, par contre là elle baisse d'un million d'euros. Moi j'aimerais bien qu'on ne bouge pas, j'aimerais bien, j'aimerais bien, ce que je demande de ne pas bouger, c'est tout ce que je demande. Voilà, donc on demande un effort particulier, c'est un choix, comme les fournitures scolaires, c'est un choix.

M. DESMETTRE : Un petit point aussi sur les transports, je rappelle aussi si c'était à la charge des écoles, ce serait aux caisses des écoles de faire leur propre marché pour les bus. Je rappelle que l'offre transport de la commune on les intègre, ce qui fait que le coût du transport coûte moins cher que si une classe par elle-même devait faire ses classes de découverte, elle fait une économie substantielle en utilisant notre marché transport communal.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Moi je voterai contre, je prendrais les deux délibérations 23, 24 et il aurait pu y en avoir une 25^{ème} d'ailleurs sur le petit équipement donné aux écoles qui devait passer de 79 à 69.00 euros, donc là pour moi c'est une mesure qui est vraiment symbolique. C'est-à-dire que si je prends par exemple pour les crédits de fournitures scolaires, ça fait quoi 1 300.00 euros c'est donc pour un budget de 27 millions d'une ville, 1 300.00 euros c'est un geste symbolique également. Et pour moi on va dépenser plus de 60 000.00 euros pour de la vidéosurveillance bien évidemment et là on va baisser les subventions pour l'éducation. Pour moi justement, ce qui est prioritaire ce n'est pas sanctuariser la sécurité, la pseudo sécurité dans une ville mais d'abord sanctuariser l'éducation et pour moi là c'est toucher à l'éducation des enfants parce que toutes les familles n'ont pas les mêmes moyens à Mouvaux surtout dans les conditions actuelles et là c'est pour moi un geste vraiment qui est symbolique parce que justement ça n'est pas baissé par exemple pour les subventions de 10.00 euros ou de 15.00 euros c'est de 2.00 euros, donc c'est un geste symbolique pour indiquer que justement on touche également à l'éducation et qu'il n'y a pas de secteur pour vous sanctuarisé contrairement à moi.

M. le MAIRE : Mais je ne vais quand même pas vous le dire Monsieur COMPERE, pas à vous, je n'ai pas de mission dans le domaine de l'éducation, aucune. La mission relève de l'Education Nationale, c'est pas l'éducation c'est du loisirs les classes de découverte, cela n'a rien à voir avec l'éducation.

M. COMPERE : Non les fournitures.

M. le MAIRE : C'est du loisir. Les fournitures ce n'est pas obligatoire. Vous ne pensez pas qu'aujourd'hui on doit payer les taille-crayons et les machins des gamins qui ont déjà des aides de la part de l'Etat ? Mais moi j'aimerais bien sanctuariser tout ce qui est possible, mais que l'Etat prenne aussi ses responsabilités en matière d'Education Nationale. Les nouvelles activités pédagogiques je ne vais pas revenir dessus, c'est dire à chaque fois, aller faites, faites, faites, faites à notre place. Aujourd'hui, le système scolaire ici à Mouvaux, vous pouvez regarder avec toutes les communes, je suis prêt à comparer. Vous savez on est bien loti ici à Mouvaux, très bien loti. Et moi j'anticipe avant d'avoir des réductions plus drastiques, je vais tout doucement, tout doucement. Vous savez, ce n'est pas un grand plaisir de baisser de 38 à 36, c'est parce qu'il n'y a pas de petites économies dans cette mairie et tout le monde doit participer à l'effort de redressement, tout le monde, sans exclusive. Je ne touche pas pour le moment le tissu associatif qui est très bien parce qu'on peut dire aussi que les associations elles n'ont pas augmenté leurs subventions depuis une paire d'année, c'est pour cela que je ne le baisse pas non plus. Et donc je demande aujourd'hui aussi, par rapport à ça, ce service qui est supplémentaire, il me semble que la collectivité aide bien les associations de parents d'élèves sur l'aide de manifestations diverses et variées, on leur prête des locaux pour faire des lotos, des soirées, pour faire des vide-greniers, des fêtes ... on leur prête du matériel. Cet argent là il peut aussi servir à financer une petite partie par la caisse de l'école, je pense, parce que si je prends certaines caisses d'écoles, ces dernières années

leur bénéficie il a été multiplié, c'est aussi une implication de la part des parents. Vous savez, on a peut-être aussi une valeur différente, moi je suis contre l'assistantat, je suis contre la gratuité, chacun doit participer.

M. COMPERE : Ce n'est pas gratuit, tout ce que vous faites c'est avec les impôts, ce n'est pas votre argent, c'est l'argent des contribuables Mouvallois. Vous augmentez leur contribution mais cet argent c'est le leur. Vous êtes en train de dire nos salles, nos salles, non ce sont les salles de tous les parents d'élèves Mouvallois, toutes les salles appartiennent aux Mouvallois.

M. le MAIRE : Monsieur, je dis nos salles, excusez-moi, c'est une façon de parler, je suis l'autorité territoriale, je représente, donc je dis les salles de la ville si vous le souhaitez. Ce soir vous êtes titillant sur la sémantique, voilà je ne sais pas, mais oui ce n'est pas mes salles, c'est les salles de la ville bien entendu, c'est le matériel de la ville, c'est les barrières de la ville, c'est les tables, les chaises de la ville bien sûr et bien c'est le retour, le juste retour pour la ville, justement. Ce n'est pas le retour pour Eric DURAND, c'est le retour pour la ville. C'est une proposition qui vous est faite après liberté à vous de choisir de ne pas voter ou de voter. Moi je suis responsable, aujourd'hui il n'y a pas d'exclusivité, tout le monde doit participer à l'effort. Au contraire, si on commence à dire à eux ils ne payent pas, pourquoi les autres doivent payer, pourquoi les autres doivent payer.

Mme HERVEIN : Je vais vous mettre un peu de baume sur le cœur. Puisqu'on parle des deux délibérations 23 et 24, en ce qui concerne la 24, là je suis tout à fait d'accord parce que j'ai eu l'occasion d'aller dans des écoles à l'époque ...

M. le MAIRE : Il y a des réserves.

Mme HERVEIN : Voilà, il y avait des réserves mais aussi on a fourni quand même beaucoup de matériel pédagogique aux élèves. Je me souviens avoir descendu les marches de l'hôtel de ville de Tourcoing avec mes mallettes pédagogiques et les tableaux interactifs donc là je trouve que c'est tout à fait justifié. Vous voyez je sais quand même reconnaître quand il le faut.

M. le MAIRE : Mais je reviens Monsieur COMPERE, si demain nous avons les moyens on pourra revoir à augmenter. Aujourd'hui on n'a pas les moyens et j'anticipe, j'anticipe. L'année 2017 quel que soit le résultat des présidentielles va être bien sombre, je le dis, pour toutes les collectivités territoriales, bien sombre, Mouvaux y compris. Alors quand j'entends certaines collectivités qui disent qu'elles baissent leurs points de taux, rendez-vous en 2017 – 2018, on verra en 2017 – 2018. Parce que quel que soit le gouvernement, il faut être réaliste, il faut être visionnaire et réaliste, quel que soit le gouvernement, je parle avec toute la franchise qui me va et toute la sincérité, quel que soit le gouvernement qui va sortir des urnes en 2017, ce ne sera pas Merlin l'enchanteur, il ne pourra pas donner avec une baguette magique et va hériter d'une situation telle qu'il ne pourra pas augmenter la DGF, on le sait tous, il faut être responsables et nous sommes des élus responsables. C'est pour ça j'anticipe moi. Ceux qui croient qu'en 2017 le messie va arriver et va ouvrir les caisses mais non, donc moi j'anticipe.

Par 29 voix pour et 4 voix contre (Mme HERVEIN, M. HALLE, Mme COLLOT, M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

24-Crédits fournitures scolaires

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Depuis de nombreuses années, la Ville attribue un crédit par enfant des écoles publiques pour les fournitures scolaires.

Cette action s'inscrit dans un dispositif plus complet visant non seulement à offrir des conditions optimales d'apprentissage pour chacun des élèves mais aussi à permettre un parcours éducatif de qualité de chaque enfant (classes de neige, accueils périscolaires, nouvelles activités péri-éducatives,...).

Par délibération en date du 18 mars 2015, le Conseil Municipal avait fixé le montant du crédit fournitures scolaires accordé à 31,00 € par élève des écoles publiques.

Toujours soucieuse de la réussite de son projet éducatif, la Ville de Mouvaux se doit cependant de prendre en compte le contexte économique qui pèse aujourd'hui lourdement sur les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique du 3 mars 2016, il est proposé de revoir le montant du crédit fournitures scolaires accordé en passant de 31,00 € à 29,00 € par élève des écoles publiques à compter de l'année scolaire 2016-2017.

Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

25-Vente du délaissé de terrain situé à l'arrière de l'Espace Jean Richmond aux riverains

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 19 juin 2013, vous avez constaté le déclassement du domaine public du délaissé de terrain situé à l'arrière de l'Espace Jean Richmond. Ce dernier est le fruit d'une implantation linéaire de notre bâtiment, n'épousant pas parfaitement une limite séparative décousue.

Dès les réunions publiques de présentation du projet, il a été proposé aux riverains de se voir céder gracieusement les parcelles issues de ce délaissé et mitoyennes de leur propriété. Il s'agit des quatre parcelles cadastrées AK 526, 527, 528 et 529 d'une contenance respective de 10, 9, 21 et 13 m².

Cette proposition a été acceptée favorablement et le nécessaire a été fait pour prolonger les clôtures latérales de chacun de façon à ce que chaque propriété retrouve sa nouvelle délimitation et son intimité.

Ceci étant exposé, il vous est donc proposé d'autoriser leurs ventes à l'euro symbolique aux riverains concernés, étant précisé que la régularisation interviendra par acte notarié aux frais des acquéreurs.

M. le MAIRE : Je vais expliquer un petit peu mais je pense que je l'ai déjà expliqué, j'ai une mémoire qui ne flanche pas encore. On a construit l'espace Jean Richmond bien sûr on a fait un mur droit, on n'a pas fait un mur en fonction des limites territoriales, c'est-à-dire que les bouts de jardins des maisons qui sont en front à rue de la rue Franklin Roosevelt ont gagné un petit peu d'espace, donc vous voyez, il y a en a une qui a gagné 9 m², l'autre 10 m², l'autre 21 et l'autre 13 m². On leur donne ce terrain, faut-il encore qu'ils l'achètent. Mais nous on leur donne ce terrain. Pour l'instant, de toute façon le terrain il n'y a qu'eux qui peuvent intervenir sur ce terrain, vu que sinon il faut passer par les toits de Jean Richmond si on veut arriver dans notre propriété. Donc je vous propose de les vendre comme ça, de leur proposer d'acheter, parce qu'il y en a certains qui sont déjà venus me voir et qui espèrent que la collectivité va prendre en charge les frais de notaire. Stop, il ne faut pas abuser, on leur donne le terrain et on devrait payer les frais de notaire ? S'ils n'en veulent pas, ils ne le prennent pas, c'est bien clair. J'ai dit à une personne qui m'a alpagué dans la rue, allez on va dire d'une façon pas très correcte, je lui ai dit clairement « Monsieur vous n'en voulez pas, ne l'achetez pas, ne l'achetez pas, ne le prenez pas », mais quand il va vendre sa maison il est évident qu'il aura un petit problème parce qu'il y aura une bande de terrain qui ne

lui appartiendra pas. Donc je vous propose de le vendre gratuitement aux 4 ou 5 personnes. D'ailleurs il y en a certains qui ont bien pris position, ils n'ont pas attendu la délibération pour faire les aménagements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

26-Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Suppression de l'ERL n°1

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Inscrit au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 08 octobre 2004, un emplacement réservé pour du logement (ERL) avait été apposé Rue de Verdun dans le prolongement du bassin de rétention aux n°189 à 205.

Cette inscription a permis à la MEL de se rendre maître, au fil des années, de l'ensemble du foncier inscrit dans ce périmètre de 1213 m² et sur lequel était envisagée une opération comprenant au moins 30 à 50 % de logements sociaux.

Si la Ville n'a pas du tout occulté son objectif de réaliser du logement aidé sur cette emprise, elle souhaite désormais pouvoir y inscrire un équipement public municipal pour la petite enfance en rez-de-chaussée.

Ce dernier permettra de répondre aux obligations fixées par la CAF et donc de déménager l'actuelle structure voisine, devenue trop étroite, de la Rue Pierre Prévost tout en proposant un accueil « petite enfance » aux futurs habitants de l'éco-quartier des Carbonisages tout proche.

Afin d'optimiser ce futur aménagement, il serait tout de même opportun que la Métropole Européenne de Lille maintienne une veille foncière pour l'acquisition de la parcelle voisine de l'ERL, cadastrée AM 1075.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir donner un avis favorable à la modification simplifiée du PLU, visant à supprimer l'ERL, afin d'autoriser un projet mixte accueillant un équipement public en rez-de-chaussée et du logement aidé sur les étages.

M. le MAIRE : Il y a un ERL, c'est-à-dire un « emplacement réservé pour du logement » qui est posé sur la rue de Verdun à proximité et aux alentours de l'ancienne maison des sœurs. Nous sommes obligés de passer cette délibération parce qu'on envisage, comme on s'y était engagé, de garder le rez-de-chaussée de cette ERL pour une structure, justement Monsieur COMPERE, petite enfance. Nous ne pouvons pas construire une structure petite enfance sur le site des carbonisages, donc on se réserve cette possibilité-là, rue de Verdun en pied d'immeuble, du même style que celle qui se situe rue Pierre Prévost dans le quartier des Francs, qui serait d'ailleurs du reste transférée pour mutualiser le nombre d'espaces. Voilà c'est simplement en prévision. Je maintiens et je redis, pour cet équipement éventuel, que si je n'ai pas les partenaires à mes côtés, je ne fais Monsieur COMPERE, c'est bien clair. Si la CAF, alors déjà la présidente de la CAF m'avait dit pourquoi pas, mais si le Département ne donne pas un petit coup de pouce je n'y vais pas. De toute façon ce n'est pas avant 2018 – 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

AGENDA

Vendredi 25 mars à 20h, auditorium : 2^{ème} concert des élèves de 3^{ème} cycle « Jazz »

Samedi 26 mars à 11h, salons HDV : cérémonie de remise de l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à M. Jules MONTAIGNE

Lundi 28 mars à 14h, parc du Hautmont : Festi Choco

Mardi 29 mars à 20h, auditorium : Mouvaux en Concert – récital violon et piano

Vendredi 1^{er} avril à 18h, auditorium : audition de la classe de piano « Bon appétit »

Vendredi 22 avril à 18h30, salons HDV : vernissage du Salon des artistes peintres mouvallois (expo visible jusqu'au 1^{er} mai)

Samedi 23 avril : visite du maire de Neukirchen-Vluyn et d'une délégation : présentation du fonctionnement du CM et des grands projets, visite des grands chantiers, visite du parc du Hautmont suivie du verre de l'amitié à la Fermette à l'occasion des 25 ans de relations avec la ville de NV.

Samedi 23 avril de 10h à 12h, espace Jean Richmond : Forum de l'été Jeunesse

Dimanche 24 avril à 10h45, parc du Mémorial : commémoration du Train de Loos, cérémonie de recueillement à 11h

Samedi 30 avril de 9h à 12h, salle Bercker : Forum des assistantes maternelles

Dimanche 1^{er} mai à 10h, salle Bercker : cérémonie de remise des médailles du Travail

Dimanche 1^{er} mai, Cœur de ville : braderie du Lions Club

Dimanche 8 mai à 11h au monument aux Morts pour la France, parc du Mémorial : cérémonie du souvenir 39/45 – RDV place de la Paix pour le départ du cortège à 10h30

Lundi 9 mai à 18h : inauguration officielle du Club Unicef des jeunes du collège Van Der Meersch

Samedi 14 mai de 9h à 11h30 : élections du Conseil Municipal des Jeunes

Vendredi 20 mai à 19h, salle du CM : remise de 4 médailles Jeunesse et Sports

Dimanche 22 mai : vide-greniers de l'école Saint-Exupéry

Vendredi 27 mai à 18h : fête des voisins

Mardi 7 juin : sortie des aînés à Wormhout

Mercredi 8 juin à 19h : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30.